

Rapport d'activité 2017



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure

info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr

Sommaire

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

1. La contractualisation
2. Le programme LEADER
3. Le Plan Climat Energie Territorial
4. Le Contrat Local de Santé
5. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le fonctionnement du Pays

1. Les ressources humaines
2. Le financement du Pays
3. La gouvernance

Extraits du registre des délibérations

Extraits de la revue de presse

Contractualisation avec la Région et l'Etat

▪ Contrat avec la Région

• Finalisation du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017

La Région Franche-Comté avait mis en place en 2015 une politique territoriale pour la période 2015-2020 à travers les Contrats d'Aménagement et de Développement Durable (CADD).

Dans ce cadre, le Pays des Vosges Saônoises a disposé pour la période 2015-2017 d'un montant d'enveloppe de **1 118 822€** pour le soutien de projets d'investissement.

Fin 2016, seulement 9% des subventions des projets inscrits à notre CADD avaient été notifiées. En 2017, la Région a offert la possibilité aux Pays de modifier la liste des projets inscrits dans leur CADD, selon certaines conditions. Il a ainsi été possible de supprimer certains projets, d'en ajouter, de redéployer les crédits.

Après échanges avec les maîtres d'ouvrages, une liste de projets actualisée a été proposée en comité syndical le 9 mars 2017.

Ainsi 2 projets ont été retirés du contrat car ils ne verraient pas le jour dans les échéances du CADD, 1 nouveau projet a été ajouté et 2 projets ont bénéficié d'un abondement de crédits.

La liste des projets avec le montant de subvention prévisionnel est donc la suivante :

- Cuisine centrale / CC Rahin Chérimont	135 000 €
- Pôle périscolaire du Stade / CC Pays de Luxeuil	30 500 €
- Bâtiment périscolaire à Fontaine les Luxeuil / CC Haute Comté	75 000 €
- Réhabilitation du Palais des sports / Ville de Luxeuil	151 000 €
- Terrain de foot synthétique / Ville de Lure	100 500 €
- Rénovation du gymnase de St-Loup / Commune de St-Loup	187 500 €
- Maison des services à Melisey / Commune de Melisey	108 000 €
- Voie Verte : Gouhenans/Villersexel / CC Pays de Villersexel	50 000 €
- Voie Verte : Val de Gouhenans/Lure / CC Pays de Lure	50 000 €
- Mobilité douce Ronchamp / Champagny / CC Rahin Chérimont	50 000 €
- Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire / CC Pays de Lure	181 300 €

Un seul projet n'a pas été déposé avant le 31 août 2017. Les autres projets ont reçu une notification de la Région en fin d'année.

• Préparation du nouveau Contrat de Territoire 2018-2020

En juillet, la Région a annoncé ses nouvelles modalités de contractualisation pour la période 2018-2020, dans le cadre d'une convergence des contrats Franche-Comté et Bourgogne.

Ces nouveaux contrats devront s'inscrire dans la continuité de la stratégie définie en 2015 mais intervenir sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs emprunts d'un « fil directeur » commun et correspondant aux enjeux régionaux :

- Accueil et attractivité
- Transition énergétique
- Renforcement maillage des pôles
- Gestion durable de l'espace et lutte contre l'étalement urbain.

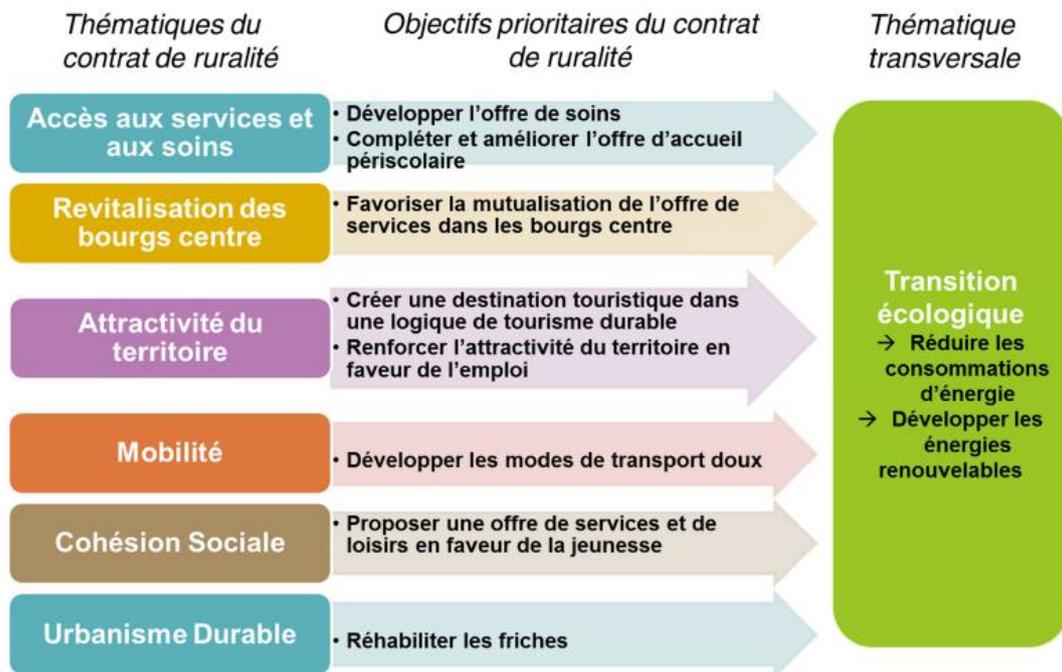
L'ingénierie (postes de chargés de mission) soutenue par la Région devra être cohérente avec le fil directeur choisi.

L'enveloppe de contractualisation globale pour le territoire du Pays est de **2 827 370 €**.

▪ Contrat de Ruralité avec l'Etat

Le Pays a engagé l'élaboration de son Contrat de Ruralité fin 2016, il a été signé le 21 mars 2017.

Le Contrat s'articule dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :



Une fois la convention cadre signée, le Pays a travaillé avec les services de l'Etat à la définition de la programmation 2017 des projets.

Une liste de projet a été étudiée, l'Etat a finalement retenu 2 projets au regard de leur état d'avancement, la convention financière a été signée le 12 juillet :

- Accueil périscolaire de Fontaine les Luxeuil – 253 065€
- Hameau durable de Saint Loup sur Semouse – 279 919€.

Les autres projets évoqués ont été soit financés via la DETR pour les projets engagés en 2017, soit envisagés pour une programmation 2018 compte tenu de leur date d'engagement.

Fin novembre, Monsieur le Sous-préfet a demandé aux signataires d'un contrat de ruralité, d'engager un recensement des projets relevant des thématiques du Contrat de ruralité, pour la période 2018-2020.

Cette démarche vise à anticiper les besoins de financement et programmer au mieux les subventions.



Signature du Contrat de ruralité, le 21 mars à la Sous-Préfecture



Programme LEADER

En 2015, le Pays a été retenu à l'appel à projets, pour porter un second programme LEADER. Ce nouveau programme, dont le périmètre a été étendu à une communauté de communes du territoire de Belfort, est basé sur une priorité ciblée : « *LEADER en Pays des Vosges comtoises : un territoire nouveau, une ambition partagée. Une résilience pour une transition économique et énergétique fondée sur les ressources locales* ».

Il s'agit de soutenir des projets visant à :

- Accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- Conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

En 2017, l'animation du programme LEADER a permis :

- de finaliser le conventionnement LEADER,
- de débiter la sélection des projets,
- d'accompagner les porteurs de projets.



■ La démarche de conventionnement LEADER et la définition des documents de cadrage

● Convention LEADER

La convention, signée avec la Région (autorité de gestion) et l'Agence de Service et de Paiement constitue le cadre d'intervention du programme LEADER : stratégie, dépenses éligibles, conditions d'admissibilité des projets, taux d'intervention, maquette financière ...

Le travail de conventionnement a été engagé en 2016, il a nécessité des allers retours avec la Région, de façon à ce que la convention et ses annexes soient réglementaires.

- Octobre 2016 : envoi de la convention et des fiches action à la Région
- Fin avril 2017 : retour de la Région avec réunion de travail pour faire le point sur les corrections à apporter : éléments à préciser dans les fiches actions, maquette financière à arrêter, conditions d'admissibilité....
- Organisation d'un Comité de Pilotage le 22 mai pour arbitrer sur certains points
- 18 juillet : envoi à la Région de la version finale de la convention pour validation
- Une ultime relecture a ensuite été effectuée sur une partie des fiches actions (celles les plus exposées aux risques d'erreurs) par l'ASP qui n'a pas émis de remarques
- La convention a été signée le 18 septembre 2017.

Une signature « officielle » a été organisée avec les signataires : Thierry Bordot (Président du Pays), Eric Houlley (Président du GAL des Vosges Comtoises), Patrick Ayache (Vice-président de la Région délégué aux fonds européens) et Guerric LALIRE (Président directeur général de l'ASP). Cette réunion de lancement du programme LEADER à laquelle étaient conviés les partenaires et élus a eu lieu le mercredi 15 novembre 2017 en mairie de Lure.

M. Patrick AYACHE,
Vice-président de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
chargé des Fonds Européens

M. Éric HOULLEY,
Président du GAL LEADER
des Vosges Comtoises
Maire de Lure

M. Thierry BORDOT,
Président du PETR
du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint -Loup -sur -Semouise

ont le plaisir de vous inviter à

**la signature de la convention de mise en œuvre
de la stratégie LEADER des Vosges Comtoises**

Le mercredi 15 novembre 2017, à 17h00
Mairie de Lure- Grand Salon

Un moment convivial est prévu à l'issue de la signature, aussi, merci de confirmer votre présence
au 03.84.30.10.11 ou secretariat@paysvosgessaonoises.fr



En complément de la convention, d'autres documents de cadrage ont été définis et présentés au comité de programmation.

- **Règlement Intérieur GAL**

Il fixe la composition du Comité de programmation, son organisation, les modalités de prise de décision et de prévention des conflits d'intérêts dans la sélection des projets...

Il a été validé en comité de programmation le 9 octobre.

- **Grille de sélection**

Cet outil, rendu obligatoire sur ce programme, permet de sélectionner les projets, à travers une notation basée sur des indicateurs précis. La grille est utilisée lors des deux étapes du CP :

- Audition du projet pour avis d'opportunité (présentation par le maître d'ouvrage).
- Sélection et programmation du projet (détermination du montant de l'aide LEADER à l'issue de l'instruction du dossier). Cette fois-ci, le projet est évalué à partir du dossier de pré-instruction, présenté par l'équipe LEADER.

L'équipe LEADER a donc élaboré la grille de notation en tenant compte :

- des principes fondamentaux LEADER : dimension partenariale du projet et innovation,
- des modalités de conception et de mise en œuvre du projet : prise en compte du développement durable, faisabilité et maturité du projet
- de la stratégie LEADER : développement économique, valorisation des ressources, transition énergétique.

Une pondération de ces différents critères a également été proposée.

Une grille spécifique aux projets émergeant à la fiche actions 2.3 « *Encourager l'appropriation positive du territoire par les arts, la culture et les loisirs – en résonance avec les priorités du GAL* » a également été proposée : dans la mesure où cette fiche action est « ouverte », une grille de notation plus spécifique est ajoutée afin d'être sélectif sur les projets.

Les grilles ont été validées en comité de programmation le 9 octobre.

- **Règlement d'intervention financier**

La nouvelle réglementation européenne vise à déterminer un taux d'intervention « fixe » c'est-à-dire qui doit obligatoirement être atteint, à la différence du Taux Maximum d'Aide Publique qui doit seulement ne pas être dépassé. Ce principe a été imposé dans le but d'obtenir une égalité de traitement entre les bénéficiaires.

Il est donc demandé au GAL de déterminer pour chaque type d'opération inscrite dans notre programme LEADER et chaque type de maître d'ouvrage un taux fixe ainsi qu'un plafond de dépenses éligibles dans un souci de bonne gestion de l'enveloppe LEADER (et non un plafond d'aide LEADER qui risquerait de bloquer certains plans de financement et rendre l'intervention LEADER impossible).

Cette complexité supplémentaire par rapport au programme LEADER précédent nécessite de prendre en compte, en amont, un certain nombre d'éléments pour être sûr d'atteindre le taux : estimation du coût des projets, existence de cofinancement et conditions d'intervention des cofinanceurs, régimes d'aides d'Etat...

Ces taux fixes et plafonds doivent figurer dans le règlement d'intervention qui définit les modalités de soutien (définition de montants planchers, des règles d'attribution comme les financements dégressifs...).

La définition du règlement d'intervention a donc été engagée en 2017, elle se finalisera en 2018 pour une validation en comité de programmation début 2018.

■ Animation du programme

● Outils d'animation et de communication

La signature de la convention marque une étape importante dans l'avancée du programme.

A compter de cette date, le Pays est en mesure d'accuser réception d'une demande de subvention LEADER 2014/2020 et d'autoriser un commencement d'exécution d'opération.

Suite à la signature de la convention, l'équipe LEADER a mis en place un certain nombre d'outils pour faciliter l'animation auprès des porteurs de projets et du comité de programmation :

- Guide d'entretien des porteurs de projets
- Déclaration d'intention de demande d'aide LEADER
- Lettre d'accusé réception
- Notice d'information des porteurs de projets sur les conditions de soutien de LEADER
- Trame de présentation des projets pour avis d'opportunité

Une plaquette de communication a été réalisée en novembre, à l'occasion de la réunion de lancement du programme, pour présenter la stratégie du programme LEADER du GAL et décrire les principales étapes pour obtenir une subvention LEADER.

Cet outil a été distribué à toutes les communautés de communes du GAL.

Programme LEADER des Vosges Comtoises

Le programme LEADER, Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un dispositif européen de soutien au développement des territoires ruraux.

Ce programme est porté localement par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui détermine une stratégie de développement pour le territoire et le type d'actions à mettre en œuvre et à soutenir.

Ainsi, le GAL des Vosges Comtoises dispose d'une enveloppe de 3 millions d'euros pour mettre en œuvre son programme jusqu'en 2020.

Pour quels projets ?

Le programme LEADER permet de soutenir les projets :

- Portés par un acteur privé (association, entreprise, agriculteur...) ou public (collectivité, établissement public...)
- Qui s'inscrivent dans la stratégie de développement du territoire et qui répondent aux critères d'innovation, de partenariat ou de développement durable.
- Réalisés sur le territoire du GAL des Vosges Comtoises.
- Qui ont obtenu une subvention publique (de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté de communes ou de la Commune).

Le GAL LEADER est calculée à partir du montant de subvention déjà obtenu auprès d'autres partenaires, et après analyse des dépenses liées au projet. Ce n'est donc qu'à l'issue de l'instruction du dossier que le montant précis de la subvention est connu.

Le territoire du GAL

Le programme LEADER couvre le territoire du Pays des Vosges Saônoises. Il a été étendu à celui de la Communauté de Communes des Vosges du Sud avec le partenariat du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le programme LEADER des Vosges Comtoises

La stratégie des Vosges Comtoises vise à mettre en synergie l'économie et l'environnement pour faire des ressources locales, les fondements d'un développement local durable.

Cette stratégie se décline en **6 OBJECTIFS**

- 1 Développer la méthanisation**
Études préliminaires et création d'unités de méthanisation.
- 2 Proposer des alternatives à la voiture individuelle**
Études, promotion et mise en place d'actions en faveur du covoiturage, du transport à la demande, de l'autopartage, du télétravail, des mobilités douces, des voies vertes...
- 3 Soutenir les actions en faveur de la sobriété énergétique**
Organisation d'événements, d'actions de formation et d'information en faveur de la mobilité durable, des économies d'énergie, des éco-matériaux, de l'écoconstruction.
- 4 Structurer et développer une filière touristique durable**
Création et rénovation d'hébergements touristiques, de sites d'accueil touristiques, d'équipements de loisirs. Actions de promotion, de formation des acteurs du tourisme.
- 5 Valoriser les produits agricoles et le bois**
Soutien aux démarches de circuits courts, création de magasins de vente de produits locaux, actions de promotion des produits locaux, utilisation de bois local dans la construction publique, achat d'équipement pour la production de plaquette bois énergie.
- 6 Valoriser l'image du territoire par les arts, la culture et les loisirs**
Organisation d'événements "exemplaires" : expositions, concerts, festivals, randonnées thématiques, forums... en lien avec les thématiques du GAL (mobilité, sobriété énergétique, produits locaux, patrimoine naturel et culturel).

Les formulaires de demande d'aide ont été transmis aux GAL en fin d'année.

La Région a également organisé des formations auxquelles ont participé les agents du Pays :

- Les régimes d'aides d'Etat en janvier,
- Les plans de financements, le 3 octobre : définitions et principes, règles et méthodologie...
- Le circuit de gestion des dossiers et le logiciel OSIRIS, le 11 décembre.
- Toutefois, les GAL ne disposent pas encore de tous les documents et supports permettant d'assurer l'instruction, la programmation et le paiement des subventions LEADER.

- **Sélection des projets pour avis d'opportunité**

Le comité de programmation a été réuni à 4 reprises en 2017.

Le 3 juillet : pour valider la convention LEADER, informer les membres de l'avancement de la démarche, des projets reçus.

Les auditions des porteurs de projets ont débuté à l'automne, 3 séances du comité de programmation ont été consacrées aux auditions pour avis d'opportunité : les 9 octobre, 6 novembre et 7 décembre.

Ainsi en 2017, les projets suivants ont reçu un avis d'opportunité favorable :

- **Réhabilitation d'un bâtiment pour le Bureau d'Informations Touristiques** de la Communauté de communes des 1000 Etangs, à Faucogney
- **Etude d'une destination touristique sur la partie Sud du Massif des Vosges**
- **Achat d'un crible et d'un chargeur pour produire de la plaquette forestière** sur la plateforme bois de Champagney
- **Foire éco-bio « les Bio'Jours »** édition 2017
- **Actions de promotion du « site remarquable du goût »** de Fougerolles
- **Démarches en faveur du développement des circuits courts** portées par la Communauté de communes Rahin et Chérimont
- **Création d'outils de promotion et évènementiels**, par l'association « Saveurs des Vosges Comtoises »
- **Plan de communication touristique de la destination Vosges du Sud**
- **Plan de communication touristique de la destination Luxeuil-les-Bains/Vosges du Sud**
- **Organisation du Festival de rock au château de Villersexel** (avis d'opportunité pour la programmation 2018).

Cet avis ne vaut pas accord de subvention, mais permet d'engager la phase d'instruction réglementaire. A l'issue de cette instruction, ces projets seront de nouveau présentés pour voter le montant d'aide LEADER.

- **Accompagnement des porteurs de projets**

Depuis 2016, le Pays a été sollicité par de nombreux porteurs de projets sur des actions diverses.

Au total plus de 80 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 49 n'ont pas abouti : certains sont inéligibles et d'autres sont en attente car le maître d'ouvrage n'a pas donné suite ...
- 35 pourraient intégrer la programmation LEADER, dont 20 ont reçu un accusé de réception (qui donne droit au maître d'ouvrage de démarrer son projet et qui fixe la date d'éligibilité des dépenses). Les thématiques concernées sont : l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, la culture.

Plan Climat Energie Territorial

▪ Appel à projets Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)

Grâce à la labellisation *Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)* du Pays des Vosges Saônoises, les collectivités du Pays ont pu bénéficier en 2015 et 2016 de 1million d'euros de crédits afin de financer des projets en lien avec la transition énergétique.

En mars 2017, une nouvelle et dernière extension de l'enveloppe a permis de financer 5 nouvelles actions à hauteur de 105 400€.

Au final, ce sont donc 1 105 400€ de crédits qui ont été accordés par le Ministère de l'écologie entre 2015 et 2017 permettant de financer 19 actions portées par 13 maitres d'ouvrages différents.

La signature du deuxième avenant TEPCV en mars 2017 a également rendu éligible le Pays au dispositif *Economie d'énergie dans les TEPCV (PRO-INNO-08)*. Ce dispositif est basé sur le principe des *Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)* mais avec un mode de calcul plus avantageux que le mode de calcul classique des CEE. Une liste réduite d'opérations est éligible à ce dispositif (isolation, changement des menuiseries, remplacement de chaudières...) avec des primes versées pouvant atteindre jusqu'à 100% des dépenses éligibles.

En résumé, ce dispositif de CEE réservé aux lauréats TEPCV permettra de verser 1,3 million d'euros supplémentaires aux collectivités membres du Pays, sous forme de primes, pour financer des travaux de rénovation énergétique. Un recensement des projets a été effectué à l'automne 2017.



Un comité de pilotage, composé des élus référents Plan climat de chaque communauté de communes s'est tenu le 4 octobre pour étudier les projets. Un bilan étape sera proposé mi-2018 lorsque les premières actions auront été engagées. Le bilan précis de l'opération pourra être établi fin 2018 lorsque le dispositif touchera à sa fin et que l'ensemble des collectivités bénéficiaires aura réalisé les travaux prévus.

▪ Balades thermographiques



Le Pays a organisé des balades thermographiques dans sept villages durant l'hiver 2016-2017.

Ces balades thermographiques sont des déambulations, réalisées dans une rue ou dans un quartier, animées par un thermicien équipé d'une caméra thermique. Cette caméra permet de mettre en avant les défauts d'isolation d'une maison ou d'un immeuble et la présence du thermicien permet d'interpréter en direct les observations réalisées.

A l'issue de la déambulation, un temps en salle est prévu afin que le bureau d'études présente plus en détails quelques clichés et que l'Espace Info Energie de Haute-Saône présente les aides existantes en matière de rénovation énergétique. Un temps convivial clôt ensuite l'animation, permettant de continuer les échanges.

Les balades ont eu lieu entre le 2 mars et le 6 mai 2017 dans les sept communes suivantes : Amage, Amblans-et-Velotte, Fougerolles, Hautevelle, Luxeuil-les-Bains, Mélisey et Ronchamp.

Elles ont permis de sensibiliser 126 participants directement et près de 7 000 personnes indirectement (via Facebook notamment).

18 personnes ont demandé à être mises en contact avec l'EIE et 35 personnes se sont inscrites à la liste d'information du PCET.



QUELQUES PHOTOS DES BALADES THERMOGRAPHIQUES A RONCHAMP (EN HAUT A GAUCHE), AMBLANS-ET-VELOTTE (EN HAUT A DROITE), HAUTEVELLE (EN BAS A GAUCHE) ET MELISEY (EN BAS A DROITE)

▪ Défi Familles à énergie positive

L'édition 2016-2017 du défi *Familles à énergie positive* a permis d'impliquer 123 familles au total (dont 76% de nouveaux participants) et de générer :

- 14% d'économie d'énergie par équipe en moyenne soit 220 500 kWh d'économie au total
- 7,2% d'économie d'eau par équipe en moyenne soit 400m³ d'eau économisés au total
- 39 tonnes de CO₂ non émises.

56 familles étaient issues du Pays des Vosges Saônoises.

Le défi est toujours co-organisé avec le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays Graylois et l'animation du défi (recrutement des familles, organisation et animation des événements, achat de matériel pour le kit d'économie d'énergie, etc.) est confiée à l'ADERA, Espace Info Energie de Haute-Saône.

En partenariat avec le SYTEVOM, la thématique des déchets a été intégrée au défi mais proposée de manière optionnelle aux participants. 37 familles ont suivi leur production de déchets mais les résultats obtenus se sont révélés trop disparates pour être agrégés et comparables d'un foyer à l'autre.

L'organisation du défi a été reconduite pour l'hiver 2017-2018, la réunion de lancement s'est tenue le 18 novembre. Près de 200 familles sont inscrites à l'échelle du département, dont 78 sur le Pays des Vosges Saônoises.

▪ Défi Class'Énergie

Variante de *Familles à énergie positive*, *Class'Énergie* est un concours d'économie d'énergie à l'échelle d'une école. Professeurs, élèves, techniciens et élus se mobilisent afin de réaliser des économies d'énergie dans leur établissement scolaire.

Co-organisé avec les Pays Vesoul-Val de Saône et Graylois et financé grâce à TEPCV depuis 2016, le défi *Class'Énergie* a été proposé aux 64 écoles du Pays des Vosges Saônoises.

Trois écoles ont manifesté un intérêt pour le défi : Fougerolles, St-Barthélémy et Lure (école Jules Ferry). Sur le Pays des Vosges Saônoises, le défi est animé par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises.

L'implication dans le défi a été variable d'une école à l'autre mais l'école de Fougerolles, emmenée par une enseignante particulièrement sensible au sujet, a eu des résultats significatifs avec 9% d'économie d'énergie (soit 26 000 kWh économisés annuellement) et un peu plus de 3% d'économie d'eau.



Remise d'un diplôme à l'école de Fougerolles en mai

L'organisation du défi a été reconduite durant l'année scolaire 2017-2018. En plus des écoles de Fougerolles et Lure qui ont souhaité participer à nouveau au défi, trois autres écoles se sont portées volontaires : école du Mont Pautet à St-Loup-sur-Semouse, école d'Amblans-et-Velotte et école du Bois de la Dame à Luxeuil-les-Bains.

▪ Action de formation/mobilisation et de présentation de retours d'expériences

Trois actions de formation/mobilisation ont eu lieu en 2017.

• Voyage d'étude sur l'urbanisme durable (en lien avec le SCOT – cf.bilan SCOT)

Un voyage d'étude d'une journée sur l'urbanisme durable a été proposé le 24 mai 2017 aux élus et agents des collectivités du Pays des Vosges Saônoises, 14 personnes y ont participé.

Organisé conjointement avec le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays des 7 Rivières, le voyage a rassemblé une quarantaine d'élus et agents des trois territoires et a permis de visiter deux opérations dans la région Grand Est : deux maisons jumelées en ossature bois situées en cœur de village sur une friche à Preuschedorf (dans le Bas-Rhin) et quatre logements sociaux édifiés au sein d'un bâtiment unique en ossature bois avec des consommations énergétiques de niveau passif à Combrimont (dans les Vosges).



L'opération visitée à Preuschedorf le matin



L'opération de Combrimont visitée l'après-midi

- **Conférence-débat à destination des entreprises du Pays des Vosges Saônoises.**

Les entreprises sont des acteurs du territoire très peu impliqués dans le PCET. Aussi, il a été décidé de tenter de travailler en leur direction en deux temps :

- Fin 2017 : une première grande conférence de mobilisation des entreprises et plus particulièrement des chefs d'entreprises ;
- Mars 2018 : animation d'ateliers de synergies inter-entreprises dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale initiée par le SYTEVOM.

La première animation a eu lieu le vendredi 24 novembre 2017 au cinéma Méliès de Lure avec une conférence sur le thème : « *Il est plus économique de produire de façon écologique* ».



Le conférencier invité par le Pays, Emmanuel Druon, est à la tête de l'entreprise Pocheo qui fabrique chaque année 2 milliards d'enveloppes, de pochettes et de sacs à soufflets en papier dans le nord de la France. Son entreprise fait office de modèle d'entreprise écologique et sociale et a fait l'objet d'un passage dans le film-documentaire « *Demain* ».

CONFERENCE D'EMMANUEL DRUON LE 24 NOVEMBRE 2017 A LURE

Le public ciblé par cette conférence était les chefs d'entreprises et les chargés de mission énergie/environnement des entreprises de plus de 10 salariés présentes sur le Pays. 140 invitations ont été adressées aux entreprises et près de 150 aux élus.

Les retours des participants concernant l'intervention de M. Druon sont très positifs mais la mobilisation espérée n'a pas été au rendez-vous avec seulement 15 personnes présentes et très peu d'entreprises du Pays des Vosges Saônoises.

- **Réunion d'information et d'échanges sur la desserte forestière**

Une réunion d'information et d'échanges sur l'amélioration de la desserte forestière pour faciliter l'accès aux massifs forestiers en vue d'une meilleure mobilisation des bois s'est tenue le 13 décembre 2017.

Organisée en partenariat avec l'association des Communes Forestières (COFOR) qui accompagne le Pays des Vosges Saônoises sur les sujets liés à la forêt, cette réunion avait pour but de présenter les notions de base et les enjeux concernant la desserte forestière ainsi que l'appel à projet du FEADER sur le sujet et deux retours d'expérience de projets collectifs. 23 élus et 2 agents ont participé à cette réunion.



Réunion d'information et d'échanges sur la desserte forestière le 13 décembre 2017 à Lure

▪ Volontaires en service civique

Du 1^{er} octobre 2016 au 31 mai 2017, deux volontaires en service civique sont venues renforcer la mission PCET. Fanny VILLALBA et Cécile EYER, véritables « ambassadrices des économies d'énergie », ont relayé les actions du PCET au plus près des habitants, des scolaires et des élus.

En 2017, leur mission s'est portée sur deux actions principales.

• La distribution de 4 000 ampoules LED auprès de publics précaires

Grâce à la reconnaissance TEPCV, et grâce au partenariat passé au niveau national entre le Ministère de l'écologie et EDF, 4 000 ampoules LED ont été gratuitement mises à disposition du Pays des Vosges Saônoises. Ces 4 000 ampoules ont été distribuées prioritairement aux personnes âgées ainsi qu'à des familles en situation de précarité, le but étant de faire faire des économies aux personnes qui en ont le plus besoin ou qui sont éloignées de cette technologie.

La distribution s'est effectuée :

- Via les mairies volontaires : intégration d'un lot d'ampoules LED dans les colis des aînés distribués en fin d'année ; distribution en direct auprès de bénéficiaires identifiés par la mairie,
- Via les associations : distribution par les Restos du Cœur, la Croix Rouge ou des associations d'aînés (ex : association « La riante vallée » à Raddon-et-Chapendu),
- Via des animations auprès des CCAS volontaires, maison des solidarités, foyers logements ou lors de la foire de St-Loup-sur-Semouse où le Pays tenait un stand sur les économies d'énergie.

• Des Interventions dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires

Sensibiliser la nouvelle génération aux thématiques énergie-climat est un enjeu majeur pour la lutte contre le changement climatique. Nos deux ambassadrices des économies d'énergie ont ainsi effectué des interventions dans le cadre des nouvelles activités périscolaires auprès d'écoles volontaires à Lure et Luxeuil-Bains. 42 élèves ont été sensibilisés lors de 5 séances auprès d'élèves de cycle 1 (école maternelle) et de 6 séances auprès d'élèves de cycle 3 (CM1-CM2).



Exemples d'animations réalisées par Fanny et Cécile en service civique



Contrat Local de Santé

Le second Contrat Local de Santé (CLS) du Pays des Vosges Saônoises a été signé le 9 décembre 2016 avec l'Agence Régionale de Santé, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture, le Conseil Départemental de la Haute-Saône, la CPAM Haute-Saône et la Mutualité Sociale Agricole. Ce contrat est signé pour une période de 3 ans.

Les missions inscrites dans le Contrat Local de Santé se déclinent de la manière suivante :

- Animation du contrat,
- Actions portées par le Pays en faveur :
 - o de la prévention à la santé
 - o de la démographie médicale : soutien et coordination et des professionnels de santé du territoire, accompagnement des projets locaux, accueil de nouveaux professionnels
- Actions de promotion du territoire en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels.

■ Animation du Contrat Local de Santé

• Définition et mise en œuvre du programme d'actions 2017

Parmi les 32 fiches actions identifiées dans le contrat pour la période 2017-2019, il a fallu définir le programme d'actions pour l'année 2017, engager et mettre en œuvre ces opérations avec les partenaires. A ce jour, 23 actions sont programmées et en cours de réalisation, parmi lesquelles :

Les actions engagées sont les suivantes :

- Favoriser la santé des jeunes enfants « *l'âge des pourquoi ?* » : les 6 Communautés de Communes du Pays ont été sollicitées pour accueillir l'intervention de la Mutualité Française sur l'année scolaire 2017-2018. Les Communautés de Communes des Pays de Lure et de Luxeuil se sont positionnées. Cette action permet aux jeunes enfants (3 à 6 ans) d'expérimenter et de développer des comportements favorables à la santé.
- Favoriser la mise en place d'atelier tremplin « Pass'Sport Forme » : action développée à Saint-Loup-sur-Semouse par le Centre socio-culturel, dans le but d'améliorer la prévention du surpoids et de l'obésité chez les enfants dès 11 ans. Ce type d'atelier avait été mis en place à Lure et Luxeuil-les-Bains lors du précédent CLS.
- Promouvoir le « Pass'Santé jeunes » auprès des acteurs locaux qui travaillent avec des jeunes, pour accompagner ces derniers dans la construction de leur parcours de santé. Une journée départementale a été organisée le 14 novembre 2017 à Frotey-lès-Vesoul, une vingtaine de partenaires et 18 étudiants de la MFR de Fougerolles étaient présents. Le Pays a assuré avec l'IREPS la promotion de cet outil.
- Développer l'accès des habitants au Centre d'Examens de Santé de la CPAM Haute-Saône à Vesoul. Ce projet, développé à Lure a pour objectif de faciliter l'accès des habitants du Pays aux soins et aux droits. Au minimum 3 transports seront organisés en 2018 en partenariat avec la Croix Rouge, les Restos du Cœur antenne de Lure et le CPAI.
- Diagnostics acoustiques : Un courrier d'information a été adressé en novembre 2017 à 49 communes du territoire. L'objectif est de mobiliser ces dernières en vue de réaliser des diagnostics dans les établissements accueillant des enfants (salle de classe, cantine scolaire, salle de loisirs ou de repos...). Au 31 décembre, 9 communes ont retourné le questionnaire et 5 se sont positionnées pour avoir plus d'informations. Cette action est portée par le service environnement de l'ARS BFC et se poursuivra en 2018.
- Promouvoir le Programme National Nutrition Santé (PNNS) auprès des collectivités et entreprises du territoire. En 2017, le Pays, ainsi que les Communautés de Communes du Pays de Luxeuil et des 1000 Etangs ont adhéré à la charte.

D'autres actions et réflexions, portées par les opérateurs ont été conduites sur le territoire : « Croki Bouge, Paroles en tête, M'T Dents, mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale, développement des compétences psychosociales, construction d'un programme santé/environnement ...

• **Les instances du Contrat Local de Santé**

Afin de valider les orientations et la programmation du Contrat Local de Santé, 2 instances de gouvernance ont été mises en place en 2017 :

- Un comité de pilotage : au-delà du Pays, de l'ARS et de la MSA, ce comité a été ouvert aux nouveaux signataires du CLS (CPAM Haute-Saône, Région Bourgogne Franche-Comté). Ce dernier s'est réuni le 11 mai 2017, afin de suivre l'avancement et la mise en œuvre des actions.
- Le Groupe d'Animation Territoriale en Santé (GATS) réunit quant à lui les institutions, les élus et les professionnels mobilisés dans le cadre du CLS. Mis en place en 2016 afin de prioriser les actions puis de valider le contenu du CLS, il a été mobilisé le 21 novembre 2017 pour suivre et valider l'avancement des actions. 17 partenaires ont ainsi assisté à cette rencontre.

• **Communication**

En 2017 différents outils de communication ont été développés afin de promouvoir le travail réalisé dans le cadre du CLS :

- rédaction du premier bulletin d'information du CLS 2016 – 2019, diffusé en novembre 2017 auprès des acteurs du CLS (mairies, institutions, associations, ...),
- rédaction et mise en ligne d'articles sur la page Facebook du Pays en amont et après certaines manifestations.

▪ **Actions de Prévention**

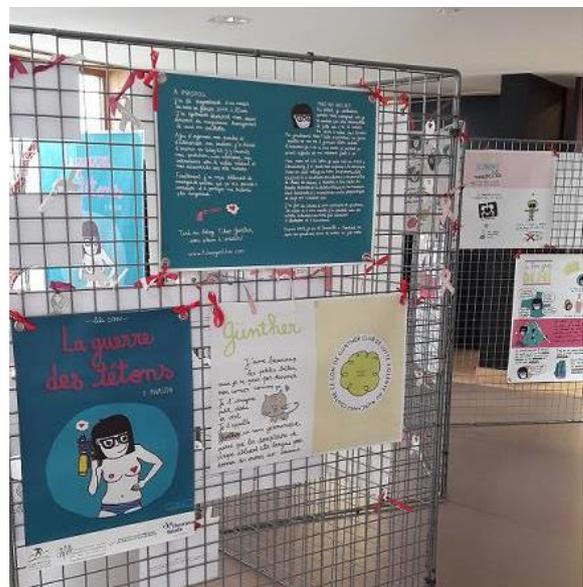
Depuis maintenant plus de 3 ans, des manifestations sont organisées localement à l'occasion de «Mars Bleu» et «Octobre Ros ». Les actions, menées dans le cadre des campagnes nationales de dépistages des cancers, sont coconstruites avec les associations, les acteurs locaux et les communes.

En 2017 différentes actions ont été programmées :



- des stands d'information lors des événements sportifs à Luxeuil-les-Bains le 21 octobre et Saint-Loup-sur-Semouse le 14 octobre

- des ateliers santé et l'exposition « La guerre des tétons » à la Croix Rouge de Lure, au Centre Socio-Culturel de Saint-Loup-sur-Semouse, dans la MSAP/PIJ de Corbenay et de Vauvillers.



▪ Actions en faveur de la démographie médicale

Le Pays a poursuivi sa mission de soutien des professionnels de santé et d'accompagnement des projets de santé, en fonction des besoins et des demandes.

Cette démarche vise à rendre l'exercice professionnel sur notre territoire attractif et à développer une dynamique entre professionnels.

Cet accompagnement des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, orthophonistes, sages-femmes) s'est présenté sous plusieurs formes :

• Formations et rencontres interprofessionnelles

- Des formations « addictions » ont été proposées en partenariat avec le RePIT 70 en avril, mai et septembre à Lure et Luxeuil-Les-Bains. Elles portaient sur les thèmes de « l'intervention précoce en addictologie », « les traitements de substitutions aux opiacés », « les bases en addictologie ».
- Les professionnels de santé du secteur de Melisey ont souhaité se former sur la problématique des addictions. La chargée de mission et le REPIT 70 ont donc proposé aux professionnels des temps de formation adaptés à leur besoin et sur leur secteur. Les formations, programmées en septembre et décembre 2017, ont mobilisé une vingtaine de participants. Ces formations seront reconduites en 2018 avec d'autres acteurs locaux, de nouvelles thématiques seront abordées.
- Des rencontres interprofessionnelles, ont également été programmées sur l'année 2017
 - en novembre, ce sont deux temps qui sont programmés. Tout d'abord une rencontre portée par le R PIT 70 et programm e   Luxeuil-les-Bains, sur « les nouveaux traitements en addictologie ». Ensuite, une rencontre portée par l'ANPPA 70 dans le cadre des « addictions chez les futurs parents »   Lure
 - en d cembre, le Pays et l'ARESPA ont propos  une soir e sur la th matique « le parcours de sant  de la personne handicap e ».
- Un r seau « POME – Programme Ob sit  M re Enfant » est en cours de construction. Ce dernier mobilise de nombreux acteurs locaux : sages-femmes lib rales, di t ticiennes, Groupement Hospitalier 70 et la PMI.
- Des formations « Education Th rapeutique du Patient » ont aussi  t  promues dans le cadre de l'action « POME », du « Pass'Sport Forme » port es par le R PPOP, ou encore avec le « Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Sant  ».

• Formation en vue de l'accueil des stagiaires

En partenariat avec le Pays et l'ARS BFC, le CRGE a organis  en septembre 2017   Luxeuil-les-Bains, une session de formation pour les m decins g n ralistes.

Cette formation permet au m decin g n raliste d'accueillir et de superviser sur son lieu d'exercice un interne de m decine g n rale. Cela incite aussi le professionnel   participer activement   la formation de la future g n ration de m decins g n ralistes notamment par la transmission d'un savoir-faire et d'un savoir- tre. La ma trise de stage est ainsi une source d'interactions et d' changes professionnels. C' st aussi le meilleur moyen d'encourager les  tudiants   s'installer sur le territoire. En effet, les  tudiants s' tablissent plus facilement dans les lieux o  ils ont effectu  leur formation.

Pour cette premi re formation d localis e 18 m decins g n ralistes du Pays se sont form s.



- **L'accompagnement des professionnels et des élus dans la construction de projet de santé.**

Le Pays accompagne les projets d'installation, d'agrandissement et de regroupement de professionnels autour de projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, pôles de santé, maisons médicales ...

L'accompagnement se fait par :

- La recherche de financements en fonction du portage du projet,
- L'organisation et/ou la participation aux réunions avec les professionnels de santé,
- L'accompagnement dans la définition du projet de santé,
- L'orientation vers différents organismes en fonction des projets (FEMASAC, ARS ...).

Plusieurs projets sont en cours sur le territoire :

- Pôle de Santé à Lure, ouvert en janvier 2018,
- Maison de santé pluri professionnelle à Melisey,
- Maison de santé pluri professionnelle à Fougerolles,
- Maison de santé pluri professionnelle à Frahier.

En parallèle et de manière complémentaire sur le territoire, l'ARS accompagne également plusieurs autres projets de santé à Raddon-et-Chapendu, Luxeuil-Les-Bains...

- **Actions de promotion du territoire en faveur de l'accueil de nouveaux professionnels**

- **L'Educ'Tour 2017 : Rencontres en Pays des Vosges Saônoises**

L'objectif de cette journée est de faire découvrir le territoire aux étudiants inscrits au séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble ». Ce dernier est organisé par l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Education Thérapeutique). La construction de cette journée a mobilisé les acteurs locaux et différents partenaires.



Educ'Tour 2017- Speed Meeting – Espace du Sapeur Lure

L'Eductour a eu lieu le 31 janvier 2017 autour de différentes étapes : Visite de l'Ecomusée du Pays de la cerise à Fougerolles, Comité des sages à Saint-Loup-sur-Semouse et Ronchamp, temps d'échanges avec les acteurs du territoire et les élus lors du déjeuner, « speed-meeting » temps d'échanges avec les acteurs de la santé du territoire à Lure.

Au total, près de 150 personnes : étudiants, professionnels de santé, élus ...ont participé à cette journée.

L'édition 2018, qui a eu lieu le 30 janvier (près de 200 personnes sur la journée dont une centaine d'étudiants) a été préparée tout au long de l'année 2017 avec les partenaires.

- **Etat des lieux de l'offre de stage**

Au cours du 2nd semestre 2017, les professionnels de santé du Pays ont été sollicités afin d'identifier les différents lieux de stages sur le territoire, ainsi que les attentes et les freins par rapport à la question de l'accueil des stagiaires. Un questionnaire a ainsi été adressé aux professionnels (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes...). 35 professionnels ont répondu. Les résultats ont été transmis à l'ARS BFC pour analyse.

- **Représentation du Pays à des forums et temps d'animation en lien avec les professionnels de santé ou les étudiants dans les centres de formation.**

Les objectifs sont multiples : présenter le territoire du Pays des Vosges Saônoises (attractivité culturelle, loisirs...), ainsi que le Contrat Local de Santé.

En 2017, les offres du territoire du Pays ont été présentées lors du Salon d'Utrecht aux Pays Bas, les 13 et 14 février 2017, par la Région qui a participé à ce salon.

Le Pays a également pu présenter les différents modes d'exercice et les offres d'installations lors des rencontres organisées par le Groupement Hospitalier 70.

Ces rencontres ont eu lieu en avril et octobre. Les internes ont pu ainsi échanger avec les professionnels de santé et les élus. C'est l'occasion de leur faire découvrir les différentes modes d'exercices et les opportunités du territoire.



*GH 70 – Rencontre des internes –
Avril 2017*

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

La sélection des 2 prestataires en début d'année 2017 a permis d'engager la phase de diagnostic du SCOT. Pour mémoire, le lot 1 « élaboration du SCOT » a été attribué à *Economie, Aménagement et Urbanisme (E.A.U.)* et le lot 2 « études environnementales du SCOT » à *L'Atelier des Territoires*.

▪ L'élaboration du SCOT en 2017

Lundi 27 mars 2017 : Lancement de la démarche

Une réunion de lancement du SCOT a été organisée le 27 mars 2017 afin de présenter aux élus du territoire (maires, élus des communautés de communes, membres du Comité Syndical du Pays des Vosges Saônoises) et aux partenaires (DDT, DREAL, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, etc...) la démarche d'élaboration, les objectifs d'un SCOT, ainsi que le calendrier prévisionnel.



The invitation card features the logo of the Pays des Vosges Saônoises on the left. To its right, it lists 'Thierry BORDOT, Président du Pays des Vosges Saônoises' and '& Les membres du comité syndical'. The main text reads: 'ont le plaisir de vous inviter à la REUNION DE LANCEMENT DU SCOT, Lundi 27 mars 2017 à 18h30, Auditorium de Lure - Place de la Libération'. Below this, the 'Ordre du jour' includes: 'Mot d'accueil du Président du Pays des Vosges Saônoises', 'Présentation de la démarche par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCOT', 'Echanges', and 'Mot de clôture suivi d'un apéritif dinatoire'. At the bottom right, it asks for confirmation of participation by March 20th, providing contact details: 'tél : 03.84.30.10.11 ou scot@pays-vosges-saonoises.fr'.



L'assemblée réunie à l'auditorium de Lure



Le Président du Pays et les représentants des BE

Quelque 45 élus et une vingtaine de partenaires ont répondu présents et ont eu l'occasion de poser les questions qu'ils souhaitaient sur ce vaste projet. Cette réunion d'introduction à la démarche d'élaboration du SCOT a permis aux présents de faire connaissance, d'échanger sur divers sujets et de recueillir des informations utiles pour la phase de diagnostic.

Le discours de la méthode

Les enjeux du Schéma de cohérence territoriale présentés aux élus du Pays des Vosges Saônoises.

« Ça parle d'économie, d'habitat, de nouvelles technologies, de transports », résume Philippe Plantagenest. Il représente un des bureaux d'étude missionné par le Pays des Vosges Saônoises pour l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale.

Lundi soir, les élus des communes et des com-com qui composent le Pays des Vosges Saônoises se retrouvaient à l'auditorium de Lure pour lancer le SCOT dans une phase concrète. Cela passe par une méthode de travail et un calendrier. « On va rythmer les phases par des forums pour que personne ne soit en dehors. Parce qu'on n'élabore pas un SCOT dans un désert », promet-il aux

élus présents.

La méthode c'est donc la concertation. Puisque le SCOT c'est un document d'urbanisme à l'échelle du Pays. À partir des réalités actuelles, du constat établi autour des forces et faiblesses du territoire, il s'agit d'abord de penser un projet de développement compatible avec les contraintes légales qui cadrent le développement durable. « On doit adapter les contraintes réglementaires aux problématiques locales », décode encore Philippe Plantagenest.

« On est sur du constat. On va le partager facilement », imagine Laurent Seguin, un des élus dits référent pour ce projet qui se doute aussi que les projections en vue du développement nécessiteront davantage de discussions dès lors qu'il s'agira de poser les futures règles d'aménagement. « L'état d'un territoire est le résultat d'une histoire. Cela peut s'inverser. Il faut se donner les moyens de répondre aux attentes », prévient-il.

L'objectif pour Thierry Bordot, le président du Pays c'est d'écrire ce projet et les règles dans le mandat actuel. « D'arrêter le SCOT avant les élections municipales de 2020... » Parce que si le Pays vient de lancer la phase active du travail, la réflexion globale ne date pas d'hier. « On a



La réflexion intégrera les contraintes environnementales de certains secteurs protégés. Photo d'archives ER

« La Région ne va pas imposer son schéma. Elle va aussi partir de projets territoriaux »
Eric Houlley

commencé à en parler en 2011. Le Pays a pris cette compétence en 2012 », rappelle Thierry Bordot.

Ce qui va être pensé par exemple à travers ce projet, c'est la consommation d'espaces agricoles. « Diminuer par deux cette consommation », pose comme un

des enjeux Claude Maury de l'Atelier des territoires, un bureau d'étude qui se chargera des études environnementales.

« Le projet doit fonctionner pour lui-même. Mais des réponses vont apparaître en regardant ce qui se passe autour de nous », ouvre un représentant de l'agence

d'urbanisme du territoire de Belfort. Autrement dit, il va falloir intégrer ce SCOT au schéma qui doit aussi se mettre en place au niveau régional. « La Région ne va pas imposer son schéma. Elle va aussi partir de projets territoriaux », rassure Eric Houlley.

Olivier BOURAS

Article paru dans L'Est Républicain suite à la réunion de lancement du SCOT

Avril 2017 : Entretiens avec les communautés de communes

Les élus référents, la chargée de mission SCOT et les bureaux d'études se sont rendus dans chacune des 6 communautés de communes du territoire. Ils sont allés à la rencontre des élus communautaires et des techniciens afin de recueillir leurs attentes vis-à-vis du SCOT, de discuter de leurs projets à venir ou en réflexion, de répondre à leurs questions, etc...

Un questionnaire leur a également été remis afin de connaître les mesures, projets et problématiques des territoires dans le domaine environnemental et plus particulièrement concernant les thèmes de l'eau, de l'assainissement, des milieux naturels, des déchets ou encore des énergies renouvelables. Ce questionnaire a été réalisé pour alimenter l'état initial de l'environnement.

Judi 18 mai 2017 : Atelier agriculture

Un atelier traitant exclusivement de l'agriculture a été organisé le 18 mai 2017. Y ont été conviés des agriculteurs, des représentants du monde agricole, les partenaires en lien avec cette thématique et les maires des communes (avec possibilité de délégation privilégiée à un élu ayant un lien avec l'agriculture).

40 personnes, institutionnels, élus et agriculteurs, étaient présents. Cet atelier a permis à chacun de s'exprimer au regard de l'exposé du diagnostic. Il a été rappelé aux participants que le SCOT traite des éléments spatiaux et non de problématiques profondes comme peut en connaître l'agriculture (crise, politiques européennes – PAC, etc...).



Atelier dédié à l'agriculture

Judi 22 juin 2017 : 1^{er} séminaire SCOT / diagnostic

Un premier séminaire SCOT a été organisé afin de présenter le diagnostic aux différents partenaires (élus des territoires, partenaires institutionnels, entreprises de plus de 100 salariés, Conseil de Développement / Société Civile, unions des commerçants et artisans).

Il s'est déroulé en 2 temps.

La matinée a été consacrée à l'exposé du diagnostic avec repérage des premiers enjeux.

Les 70 personnes présentes, élus et institutionnels, ont par la suite eu la possibilité de s'exprimer. Un débat s'est ouvert et a permis à ceux qui le souhaitaient de faire part de leurs impressions, remarques et attentes sur les éléments présentés ou sur toute autre question liée à l'élaboration du SCOT.



Plénière

L'après-midi, l'assemblée s'est partagée entre 3 ateliers thématiques dédiés au cadre de vie, à l'économie et à l'environnement.

Ces travaux de groupe étaient destinés à faire émerger les atouts et les contraintes du territoire afin d'élaborer une stratégie de développement basée sur les besoins du territoire.

Une restitution des ateliers a clos la journée.



Atelier environnement



Atelier économie



Atelier cadre de vie

L'agriculture et la filière bois, des atouts

Une journée de séminaire au Pays des Vosges saônoises autour de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale. Quels leviers activer ?

« On arrive au bout de la phase de diagnostic. Les com-com ont exprimé leur vision. Les bureaux d'études ont agrégé [...] on va encore avoir des allers-retours avec les communes », synthétisait, hier Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises ;

Le chantier est conséquent. Le Pays des Vosges Saônoises est engagé dans la réalisation d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale). La phase concrète de ce document d'urbanisme à l'échelle du Pays a été lancée en mars dernier. Jeudi, les élus, les représentants des administrations, d'associations et d'institutions telle que la Chambre d'agri-

culture se retrouvaient à Lure, le temps d'un séminaire. Face à eux, les représentants des bureaux d'études mandatés pour réaliser ce Schéma. « On n'est pas sur une méthode autoritaire », soulignait Thierry Bordot. C'est clair, le travail des bureaux d'études c'est aussi de permettre d'ouvrir les débats, d'apprendre à s'écouter.

« Il n'y a pas de blocs qui s'opposent. Les gens ont appris à parler ensemble », se réjouit d'ailleurs Laurent Seguin.

Ce qu'ils doivent définir ensemble, ce sont les stratégies de développement, à l'échelle du Pays. En tenant compte des exigences environnementales, des atouts économiques. « C'est très pédagogique, donc ça va marcher », imagine Gérard Pelletier, le maire de Villers-sec. Ouvrir le débat, cela permet de ressentir ce qui reste clivant. Un exemple levé par un responsable de la DDT ? La question dite des armatures urbaines. Ce que cela sous-entend ? Les frictions récurrentes au sein des com-com entre le bourg-centre et les communes périphériques pour le financement de services dont toute la collectivité profite. « S'il y a des postures, c'est parce qu'il y a des craintes », explique Thierry Bordot. Mais pour lui bourgs-centre et villages ne peuvent plus évoluer l'un sans l'autre. Le



La filière bois pourrait être plus structurée d'après les experts des bureaux d'études. Photo d'archives O.B.

représentant de la Région est sur la même ligne. « Chaque territoire a un rôle à jouer. Il y a un besoin à conforter les bourgs comme Lure, Luxeuil. L'inverse est vrai, les bourgs-centre ont besoin des territoires ruraux », ajoute-t-il.

Tout ce qui doit aider à définir les stratégies de développement dans ce cadre n'est pas tranché. Les sujets ne manquent pas. Sur le Pays ce qui concerne visiblement tout le monde, c'est l'économie touristi-

que. « Personne ne croit qu'on va vivre tous du tourisme dans vingt ans », pose Philippe Plantagenest, un des experts. « Mais cela modifie la vision qu'on a du territoire ». Le tourisme génère une vision positive. « Il y a des visions différentes », nuance Louis Marthey (Luxeuil). Entre le tourisme vert, de loisirs... Et le tourisme de masse.

Les autres points forts mis en avant ? L'agriculture et les produits valorisés que sont les AOC et autre

AOP. « Ce sont des niches qu'il faut intégrer avec la question des circuits courts. On a des aires urbaines importantes à proximité », estime encore Philippe Plantagenest qui met en avant d'autres atouts : la filière bois, pas encore assez structurée, qui peut aussi permettre plus d'indépendance énergétique dans un avenir où les énergies fossiles vont coûter de plus en plus chères.

Olivier BOURAS

« Personne ne croit qu'on va vivre tous du tourisme dans vingt ans. » Philippe Plantagenest Un des experts

Article paru dans L'Est Républicain suite au premier séminaire SCOT

Jeudi 16 novembre 2017 : 2nd séminaire SCOT / prospective

Un second séminaire a été organisé à l'automne sur le thème de la prospective. Il a rassemblé à nouveau les élus et partenaires, venus en nombre, une centaine de personnes était présente. Il s'est également déroulé en 2 phases.

La matinée a été l'occasion de rappeler quelques éléments de diagnostic avant de présenter un certain nombre d'enjeux du territoire.

Puis un scénario « au fil de l'eau » et 3 scénarios de développement ont été exposés successivement afin de faire réagir les participants à la fois sur leurs attentes et sur ce qu'ils ne souhaitent pas pour le territoire à l'horizon 20 ans. Ces éléments avaient été préalablement travaillés avec les élus du Comité de Suivi.



Séance plénière



Atelier trame verte et bleue



Atelier armature urbaine



Atelier développement économique

L'après-midi se sont tenus en parallèle 3 ateliers thématiques.

Le premier atelier, dédié à l'armature urbaine, a permis de définir et d'expliquer ce concept puis de faire réfléchir les participants à l'armature urbaine actuelle (avant de se concentrer sur l'armature urbaine du projet de SCOT qui sera débattue en phase PADD), à partir de leur ressenti et d'éléments chiffrés.

Un second atelier a amené les participants à évoquer le développement économique de demain à travers notamment le commerce et les zones d'activités (colonne vertébrale Saint-Loup / Villersexel dont il paraît difficile de s'écarter, nécessité de stock à proposer). Le recrutement des cadres et l'emploi ont également été discutés. La filière bois et une meilleure utilisation de la ressource ont été mis en avant. Il est indiqué que la revitalisation des centres-villes nécessite entre autres la modernisation des cellules commerciales.

Enfin, un atelier sur le thème de la trame verte et bleue s'est tenu dans l'optique d'affiner certains éléments du SRCE à l'échelle du SCOT.

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Pistes pour des futurs possibles

Garder le statu quo ou, s'appuyer sur les ressources locales, favoriser un développement qualitatif ou encore ancrer le territoire dans les flux... Les élus du Pays des Vosges saônoises planchent sur un avenir partagé.

Des échanges nourris pour penser le futur de ce territoire. « Il faut d'abord se connaître », prévient Thierry Bortot, président.

D'entrée, le bureau d'études met sur la table les constats. Sur le plan démographique, ce territoire est en perte de vitesse. Sa population vieillit et les jeunes actifs le désertent. Il y a un réel problème d'attractivité.

Tissu économique fragilisé

Conséquence : certains secteurs se vident et la vacance gagne du

644 logements vides supplémentaires entre 2009 et 2014. Soit un taux de vacance de plus de 11 %.

terrain. D'où le prix attractif de l'immobilier. Sur le plan économique, il y a le poids de l'industrie (21 % des emplois) et une faiblesse du tertiaire. Le tissu économique est fragilisé (4800 emplois en moins entre 1975 et 2014). L'agriculture, dominée par l'élevage, est en pleine mutation (57 % des exploitations ont disparu entre 1988 et 2010). Elle évolue vers le qualitatif (appellations, label rouge, bio, circuits courts). Avec ses 25 établissements, la filière bois (110 emplois perdus entre 2008 et 2016) est à conforter. Sur le plan touristique, les atouts sont incontestables (nature, patrimoine historique, plein air).

Quelques points faibles relevés : désertification médicale, vacance commerciale importante (exemple à Luxeuil où il atteint 18 %), besoins non satisfaits en termes de mobilité malgré quelques expérimentations de transport à la demande dans le pays de Villersexel, Rahin et Chérimont et en Haute Comté et des zones blanches en très haut débit et en téléphonie.

À partir de ce diagnostic, quatre propositions. D'abord, le statu quo ou presque. Qui ne permet pas de surmonter la crise industrielle et à freiner le vieillissement de la population. La part des plus



L'enjeu est de regagner en attractivité pour redynamiser le tissu économique et commercial. A Luxeuil la vacance commerciale est de 18 %. Photo d'archives P.L.

de soixante ans représenterait 37 % contre 27 % aujourd'hui.

Deuxième piste : celle du « territoire ancré dans les flux » qui s'appuie sur un développement économique plus diversifié (filière bois, métallurgie, pharmacie, machines-outils, industrie agroalimentaire). Ce type de développement attire une population nouvelle.

Le troisième scénario est celui d'un « pays solidaire et équilibré »

orienté vers un développement qualitatif : équipements et services à la personne, adaptation du commerce aux revenus, circuits courts, artisanat... Ce choix implique une baisse et un vieillissement de la population.

Enfin, la proposition de s'appuyer sur les ressources locales (tourisme, agriculture, artisan, industrie moderne) pour favoriser le développement aboutit à une légère augmentation du nombre d'ac-

tifs. Les emplois créés sont de qualification supérieure. Le taux de chômage baisse de façon significative.

Patricia LOUIS

➤ Suite des réunions en décembre au sein des communautés de communes avant le débat sur le projet d'aménagement et de développements durables au cours du premier semestre 2018. Le Scot sera approuvé en 2020.

Articles parus dans L'Est Républicain suite au second séminaire SCOT

Ne pas tourner le dos à l'industrie

Quelle place pour l'industrie dans le futur du Pays des Vosges saônoises ? Faut-il prendre acte du recul de ce secteur ? Accompagner son développement ? Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ? Aux élus de trancher.

L'industrie occupe encore une place prépondérante dans le tissu économique de ce territoire (21 % des emplois) même si elle a du mal à faire face aux mutations conjoncturelles. Le bureau d'études qui accompagne la réflexion des élus avance plusieurs hypothèses. Soit l'industrie poursuit son déclin ou alors elle se renouvelle en proposant de nouveaux types d'emplois exigeant des qualifications plus élevées. Ce qui entraînerait un renouvellement de la population. Ce scénario suppose la création de zones industriel-

les.

Pour Alain Nguoto, sous-préfet. Il n'est pas question de prendre acte d'un recul de l'industrie. « La Haute-Saône joue en plein dans la mondialisation. Les entreprises commercent avec le monde entier. On ne peut pas se couper de ce flux. La plupart des entreprises de Haute-Saône ont été créées par des personnes ingénieuses qui ont su trouver des marchés et qui ont le savoir-faire ». L'État est donc favorable à un aménagement territorial « équilibré » autour de l'armature urbaine Saint-Loup/Fougerolles/Luxeuil/Lure tout en ne négligeant pas d'autres enjeux : tourisme, filière bois, environnement...

Main-d'œuvre : l'enjeu

Mais le représentant de l'État souhaite évoquer une « vraie menace » : la difficulté de trouver de la main-d'œuvre. « Il y a des entreprises qui proposent des CDI et les jeunes n'en veulent pas ». Certains entrepreneurs recrutent dans les pays de l'Est.

Le pays de Lure est déjà confronté à une réalité. Il n'y a plus de terrains disponibles pour répondre favorablement aux entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer. La com com souhaite étendre les zones d'activités.



Certaines entreprises ont du mal à recruter. Photo P.L.

Pour l'instant les chiffres de la mobilité domicile-travail démontrent un déficit très net pour le PVS. Ceux qui viennent y travailler ne souhaitent pas forcément s'y installer. Il y a l'épineux problème de trouver du travail pour le conjoint. Mais les cadres ne semblent pas y trouver certains aménités. On parle de salariés

résidant à Bâle qui font le trajet tous les jours.

Mais certains élus s'opposent à un certain type de développement, toujours plus gourmand en terres alors que beaucoup de communes ont du mal à résorber les friches industrielles. « Trop facile pour les communes d'aller défricher ailleurs et c'est irresponsable », no-

te Frédéric Burghard, maire de Luxeuil.

Il y a d'autres voix qui s'élèvent. Il n'est pas question d'être tenté par le modèle de réserve d'Indiens. La Haute-Saône a naguère refusé l'autoroute. Ce qui, aux yeux de certains a freiné son développement.

Patricia LOUIS

11100

actifs vont travailler dans les villes voisines et 5600 viennent travailler dans le Pays des Vosges saônoises

Articles parus dans L'Est Républicain suite au second séminaire SCOT

Décembre 2017 : ateliers locaux

A la suite du séminaire prospectif, des ateliers locaux ont été organisés dans chaque communauté de communes les 11, 12 et 18 décembre, afin d'approfondir les questions d'armature urbaine, de développement résidentiel, de développement économique et de prendre connaissance des projets d'équipements et services des ComCom.

Ces discussions permettront d'élaborer un pré-projet de PADD qui sera discuté en Comité de Suivi du SCOT en début d'année 2018 puis lors d'un séminaire dédié au PADD.

Cette rencontre a également été l'occasion pour le Pays de présenter l'analyse de la consommation foncière réalisée par l'AUTB. La méthode et l'étude ont été expliquées aux participants, ainsi que les enjeux plus généraux d'une gestion plus économe de l'espace.

■ Animation du projet de SCOT

Pour mener à bien cette phase de diagnostic et suivre l'avancée des travaux, le Comité de Suivi du SCOT s'est réuni à 4 reprises pour traiter de différents sujets, les :

- 23 février : méthodologie et planning suite à la désignation des BE
- 11 mai : préparation de l'atelier dédié à l'agriculture
- 14 septembre : avancée des travaux et calendrier du 2nd semestre
- 12 octobre : préparation du 2nd séminaire, enjeux du territoire et réflexions sur le thème de l'armature urbaine.

En parallèle, des réunions de travail avec les 3 élus référents ont été organisées tout au long de l'année dans le but de préparer les différentes instances.

Le travail réalisé durant cette phase a donné lieu à la rédaction du diagnostic prospectif et de l'état initial de l'environnement (documents provisoires) qui seront transmis aux personnes publiques associées afin qu'elles rendent un avis lors de la réunion dédiée qui se tiendra début 2018.

▪ Mise en place de la concertation

La concertation constitue une étape réglementaire fondamentale dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle doit permettre de diffuser l'information mais aussi de faire remonter les remarques, observations des personnes qui participent à l'élaboration. C'est dans ce sens que se tiennent notamment les séminaires et ateliers de travail.

En 2017, 4 lettres d'information du SCOT ont été rédigées et diffusées pour informer les élus et les partenaires sur la concertation, le calendrier du SCOT, les ateliers et séminaires.

En parallèle, un dossier de concertation a été remis à chaque communauté de communes en avril 2017 (un 7^{ème} exemplaire est également à disposition au siège du Pays). Il contient un registre permettant de recueillir les observations du public ainsi que divers documents. Il est alimenté au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'élaboration du SCOT. Il contient actuellement la délibération de prescription, l'arrêté de périmètre, le pré-diagnostic réalisé par le Pays en 2016, les « porter à connaissance » successifs de l'Etat, les diaporamas d'ateliers, de séminaires et leurs comptes-rendus, ainsi que les lettres d'information du SCOT.

Conférence des Maires

En tant que PETR, le Pays des Vosges Saônoises doit réunir la Conférence des Maires au moins une fois par an. C'est ce qui a été fait le 30 novembre 2017. L'objectif de cette séance, à laquelle étaient invités l'ensemble des maires du Pays, était de présenter l'activité du Pays à travers ses différentes missions. Un focus a été fait sur la question de l'armature urbaine, en lien avec l'élaboration du SCOT.

Organisation d'un voyage d'étude sur l'urbanisme durable (en lien avec le PCET)

Dans ce cadre et en lien avec l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUI, SCOT), le Pays des Vosges Saônoises, le Pays des 7 Rivières et le Pays de Vesoul – Val de Saône ont travaillé ensemble pour organiser un voyage sur le thème de l'urbanisme durable à destination des élus des territoires.

Accompagnés par les techniciens des Pays, une quarantaine d'élus ont participé au voyage le mercredi 24 mai 2017 pour visiter 2 sites témoins.

L'objectif de cette journée était de montrer que des villages ruraux peuvent, à leur échelle, répondre aux problématiques actuelles de densification à l'intérieur des enveloppes bâties existantes (cœur de village) en proposant des logements adaptés aux besoins de chacun, performants énergétiquement, dans des formes urbaines nouvelles, tout en permettant de valoriser les ressources locales.

A Preusdorf (Bas-Rhin), deux maisons jumelées en ossature bois ont été réalisées à proximité d'une ancienne usine pétrolifère aujourd'hui en désuétude. Situées en cœur de village, ces constructions permettent à la fois de réutiliser un site en friche, de créer des logements à destination des familles, à proximité des commerces et services, et d'utiliser une ressource locale, le bois.

A Combrimont (Vosges), ce sont 4 logements locatifs qui ont été édifiés au sein d'un bâtiment unique. Ces duplex, sous forme de logements individuels groupés, sont également construits en ossature bois, offrent confort et efficacité énergétique (charges de 15€ de chauffage par mois). La commune propose ainsi 4 logements sociaux de qualité permettant d'accueillir des familles et donc de renforcer l'attractivité du village. L'intérêt de ces visites est de montrer aux élus des Pays que de petites opérations de densification en milieu rural sont possibles. La suite est à inventer pour le développement de nos territoires...

▪ Avis du bureau sur les documents d'urbanisme

Le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités. Sur l'année 2017, 4 dossiers ont été plus particulièrement suivis :

- Le PLUI de la Communauté de communes de la **Haute-Comté** est en cours d'élaboration. Le Pays était présent au rendu du diagnostic qui a fait suite aux ateliers thématiques du 4^{ème} trimestre 2016. Le suivi de l'élaboration de ce PLUI est essentiel afin de faire le lien avec l'élaboration du SCOT.
- Le PLUI de la Communauté de communes du **Pays de Lure** a été arrêté pour la seconde fois en mai 2017. Une présentation du nouveau projet a été organisée pour les membres du Bureau afin qu'ils puissent se positionner et rendre leur avis.
- La commune de **Saint-Bresson**, actuellement soumise au RNU, s'est lancée dans l'élaboration d'une carte communale. Le rendu du diagnostic a eu lieu le 20 octobre. Une réunion de zonage s'est déroulée

le 17 novembre et a conduit à un changement du projet ; la commune élabore finalement un PLU dont la 1^{ère} réunion sur le PADD a eu lieu le 8 décembre.

- Le Pays participe aux réunions SCOT du **Pays de Vesoul – Val de Saône** et notamment la réunion de la phase PADD le 13 avril.

Le Pays est également compétent pour formuler des avis sur des documents thématiques :

- Le Pays a été amené à se prononcer sur le projet de **PPRi de la moyenne vallée de l'Ognon** lors du Bureau syndical du 23 février. Une étude du dossier a été faite et présentée aux membres du bureau syndical afin de rendre un avis.
- Le Pays des Vosges Saônoises et le Pays Vesoul – Val de Saône sont concernés par l'élaboration du **SAGE de la nappe du Breuchin**, notamment au regard des questions de disponibilité et de partage de la ressource en eau. Une réunion technique d'information à l'attention des élus concernés a été organisée le 10 juillet 2017 conjointement par les 2 Pays afin que les élus soient en capacité de rendre un avis en toute connaissance de cause sur un dossier très technique.

Enfin, des dossiers soumis à la **CDAC** ont été reçus durant toute l'année.

A chaque fois, une analyse technique a été fournie à l' élu représentant le Pays dans cette instance.

4 projets ont été concernés cette année.

▪ Participation aux travaux d'élaboration du SRADDET

Le Pays des Vosges Saônoises a participé aux réunions, groupes de travail et autres travaux qui ont eu lieu dans le cadre de la co-construction du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Plus particulièrement, le Pays était présent à la réunion technique du 23 mars, à la réunion de lancement du 12 avril, ainsi qu'aux réunions de travail des 7 et 20 juin, 14 septembre et 6 octobre.

En effet, le Pays s'est porté candidat pour faire partie du « groupe restreint » dans le cadre de l'InterSCOT avec les Pays Vesoul – Val de Saône et Graylois.

La démarche d'interSCOT lancée en 2016 avec 2 territoires voisins a principalement porté sur l'élaboration du SRADDET.

Les 3 territoires ont travaillé ensemble lors des réunions et ateliers de travail. Un COPIL s'est tenu le 7 décembre 2017 en présence des présidents des 3 Pays afin de présenter les travaux du SRADDET et de réfléchir à une vision commune des territoires et de leur inscription dans le vaste espace régional.



▪ Les ressources humaines

En 2017, l'équipe du Pays était composée de 7 agents :

- une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU , en poste depuis janvier 2016.
- un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Thibault AUBERTIN, en poste depuis juillet 2012.
- une **chargée de mission Santé**
Emilie LOVY en poste depuis 2014.
- une **chargée de mission SCOT**
Florence GUILLON, en poste depuis février 2016.
- deux **assistantes administrative**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016 (contrat 30h30), également en charge de la gestion LEADER
Catherine ORTEGA, en poste depuis 2005 (60%)
- d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

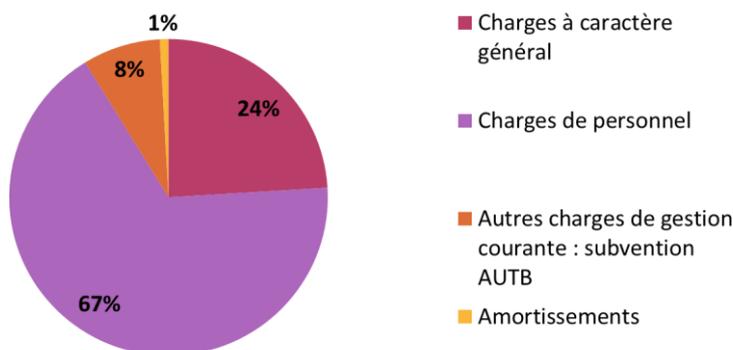
▪ Le financement du Pays

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- Par des **subventions** de la région, de l'union européenne et du département **sur l'ingénierie**.
- Par des **subventions sur les actions** portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.
- Par la **cotisation** des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en 2017 était de 2.70€/habitant.

Les dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



Total des dépenses de fonctionnement : 380 469.30€

Résultats du compte administratif 2017

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	380 469.30	383 297.90	2828,60
Report : excédent 2016		71 517.43	
TOTAL	380 469,30	454 815,33	74 346.03 = excédent de fonctionnement

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	70 697.33	183 675.87	112 978.54
Report : déficit d'investissement 2016	28 433.02		
TOTAL des réalisations	99 130.35	183 675.87	84 545.52 = excédent d'investissement

La gouvernance du Pays

Les instances du Pays des Vosges Saônoises

INSTANCES DECISIONNELLES

COMITE SYNDICAL

53 délégués issus des
Communautés de
communes

*C'est l'organe délibérant du
Pays*

BUREAU

1 Président
4 Vice-Présidents
11 membres

*Il propose les orientations du
Pays*

INSTANCES CONSULTATIVES

CONFERENCE DES MAIRES

Composée de l'ensemble des
maires, elle se réunit
une fois par an

*Espace d'information et de
débat avec l'ensemble des
représentants communaux*

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Composé de représentants de la
société civile

*Il participe aux travaux du Pays. Il
peut donner son avis, être saisi ou
se saisir de toute question*

INSTANCES LEADER

GRUPE D'ACTION LOCALE LEADER

Composé de
11 membres publics et de
12 membres privés

*Il décide des projets à
soutenir dans le cadre
de LEADER*

- **Le comité syndical**

Il s'est réuni à 4 reprises en 2017 :

- 19 janvier : 29 présents
- 9 mars : 35 présents
- 11 juillet : 28 présents
- 30 novembre : 27 présents

Soit en moyenne un taux de participation de 56,13%

- **Le bureau**

Il s'est réuni à 4 reprises en 2017 :

- 23 février,
- 11 mai,
- 10 juillet,
- 14 septembre

- **La conférence des maires**

Les 146 maires du Pays ont été conviés à la conférence des maires qui s'est tenue le jeudi 30 novembre 2017 à Lure. Une cinquantaine d'élus étaient présents.



Thierry BORDOT
Président du Pays des Vosges Saônoises

&

**Les membres du
comité syndical**

ont le plaisir de vous inviter à la

3^{ème} CONFERENCE DES MAIRES

Jeudi 30 novembre 2017 à 20h30

Salle du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lure
ZAC de la Saline - Rue des Berniers - 70200 Lure

- Ordre du jour :**
- 1. Point d'avancement sur les dossiers portés par le Pays**
Contrat de ruralité avec l'Etat et contrat avec la Région Bourgogne Franche-Comté
Contrat Local de Santé
Programme LEADER
Plan Climat Energie Territorial
Schéma de Cohérence Territoriale
 - 2. Focus sur la question de l'armature urbaine dans le SCOT**
Comment organiser le réseau des villes et villages pour un territoire équilibré et structuré ?

Merci de nous confirmer votre participation avant le 23 novembre
tél : 03.84.30.10.11 ou secretariat@pays-vosges-saonoises.fr
Chaque maire peut se faire représenter par un conseiller municipal

- **Extrait du registre des délibérations 2017**

Comité syndical du 19 janvier 2017

- 1 Débat d'Orientation Budgétaire 2017.
- 2 Contrat de ruralité-Validation de l'accord cadre
- 3 Autorisation de signature des marchés pour l'élaboration du SCOT.
- 4 Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion Départemental de la FPT de H-S.
- 5 Adhésion à l'agence départementale Ingénierie 70- Pôle d'assistance informatique.

Comité syndical du 9 mars 2017

- 1 Approbation du compte de gestion 2016
- 2 Approbation du compte administratif 2016
- 3 Budget –Affectation du résultat 2016
- 4 Vote des cotisations 2017.
- 5 Vote du budget primitif 2017.
- 6 Amortissement des biens 2016
- 7 Ingénierie territoriale-Année 2017, Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 8 Ingénierie de projet Plan Climat Energie Territorial-Année 2017, Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 9 Ingénierie de projet Plan Climat Energie Territorial-Année 2017 ; Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 10 Ingénierie de projet SCOT-Année 2017 ; Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 11 Ingénierie de projet Santé –Année 2017 ; Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
- 12 Contrat d'aménagement et de Développement Durable-Proposition de modification de la liste des projets.
- 13 Animation du plan Climat Energie Territorial-Année 2017.
- 14 Programme Territoires Positive pour une Croissance Verte –Phase 3.
- 15 Avenant 2017 à la convention de partenariat avec l'AUTB.

Comité syndical du 11 juillet 2017

- 16 Programmation LEADER 2014-2020 –Approbation de la Convention.
- 17 Convention de partenariat avec le SIED 70 pour la valorisation des CEE-TEPCV
- 18 Acquisition d'un véhicule de service.
- 19 Convention pour la réalisation d'un cadastre solaire.
- 20 Défi Class'Energie 2017-2018
- 21 Adhésion à la charte « PNNS » -Programme National Nutrition Santé
- 22 Convention de reversement de reliquats de crédits du CLS 2012-15 vers la CLS 2016-19, fiche action n°31.
- 23 SCOT – Compte rendu des avis rendus par le Bureau syndical en 2016.
- 24 Amortissement des biens – 2016
- 25 Budget – décision modificative n°1

Comité syndical du 30 novembre 2017

- 26 Animation LEADER-gestion du programme LEADER de 2015 à 2017
- 27 Ingénierie de projet- PCET - Année 2018
- 28 Ingénierie de projet SCOT - Année 2018
- 29 Ingénierie de projet Santé - Année 2018
- 30 Renouvellement des ordres de mission permanents
- 31 Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018.

LURE

Vosges saônoises : la ruralité en contrat

Le Pays des Vosges saônoises s'est doté, jeudi soir à l'occasion de son conseil, d'un nouvel outil : le contrat de ruralité. Une expertise en ingénierie déclinée autour de six axes pour le développement du territoire.

Élaboré dans le cadre du projet de territoire validé par le conseil en décembre 2015, l'accord-cadre du contrat de ruralité a été validé jeudi soir à l'Espace du Sapeur par les conseillers réunis autour de Thierry Bordot, leur président, le quorum étant atteint à la voix près.

Un contrat important qui devrait aussi ramener plus de 300 000 euros de subvention sur un crédit de 625 000 € attribué en Haute-Saône (seul le Pays de Gray a fait également appel à ce fonds).

Du beurre dans les épinards car,

2,70 C'est en euros et par habitant la contribution 2017 des communautés de communes dans le budget du Pays des Vosges Saônoises. Soit 228 924 € pour 84 786 habitants dans 148 communes (le Pays a perdu 631 habitants).

comme l'a rappelé Thierry Bordot, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) fonctionnera en 2017 « à budget constant » (375 659 € de fonctionnement). « Nous aurons donc à rechercher une articulation et une mutualisation des moyens dès que possible ».

Une dynamique de financements

Le contrat de ruralité s'inscrit aussi dans un vrai projet de territoire qu'il accompagnera autour de six axes principaux, plus un septième spécifique consacré à l'urbanisme durable.

Accès aux services et aux soins tout d'abord avec le développement de l'offre de soins et compléter et améliorer l'offre d'accueil périscolaire. Revitalisation des bourgs centres en favorisant la mutation des offres de services (création de maisons de services, de Fab Lab...). Troisième axe, travailler sur l'attractivité touristique en créant une destination durable. En termes de mobilité, le contrat de ruralité développera les modes de transport doux. Cinquième volet, la cohésion sociale autour d'une offre de services et de loisirs en direction de la jeunesse. Le volet urbanisme durable s'attaquera à la réhabilitation des friches.

« Ce contrat devrait permettre, via sa thématique transversale, la mise en place d'une transition écologique, le sixième axe en fait,



Les maisons médicales ou de services (ici celle de Saint-Loup-sur-Semouse) font partie du premier objectif « accès aux soins et aux services » du contrat de ruralité. Photo A.R.

en réduisant la consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables », explique jeudi soir Laure Bataille, la directrice des services.

Mais certains élus sont plus dubitatifs, à l'exemple de Robert Morlot, pour la Communauté de communes du Pays de Lure. « Ce contrat de ruralité va nous apporter quoi au juste, est-ce un contrat de plus ? ».

De son côté, Thierry Bordot a souligné « l'opportunité » que représente ce contrat de ruralité pour le territoire. « C'est le premier contrat à réunir tous les financeurs autour d'une même table, répond le président... Et cette dynamique de financement correspond bien à un réel besoin d'accompagnement des petites communes. Ce sont des moyens d'ingénierie supplémentaires, un

outil pour savoir quoi faire quand on a un projet... »
Sur cette base, le conseil a validé l'accord-cadre du contrat de ruralité. Prochaine étape : le retour des services de l'État et la signature de l'accord-cadre. La convention technique et financière mettant en place les actions devrait être signée avant le mois de juin.

Alain ROY

LURE

Aux bons soins des professionnels de santé

Des étudiants ont sillonné le territoire pour découvrir l'offre et les structures de soins. De quoi enrichir leur réflexion sur une éventuelle installation au contact des professionnels de santé.

Une quinzaine de minutes pour découvrir des professionnels de santé. C'est le speed-meeting proposé aux étudiants en fin de cycle (infirmiers, internes en médecine générale, sages-femmes, assistants de services sociaux, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues). L'idée est de promouvoir le travailleur ensemble et cela ne déplaît pas à ceux qui vont bientôt pousser la porte du monde du travail.

« C'est bien de découvrir les métiers des autres et de faire tomber les préjugés », soutient Flavien, 21 ans, élève infirmier.

Lucile, 23 ans, future sage-femme, explore les possibilités qui s'offrent à elle en libérale ou en salariée.

Dans la matinée, les étudiants ont planché sur un exercice d'installation en milieu rural. Ils ont fait des propositions de création de maison ou de centre de santé. « Ils souhaitent des structures satellites pour que l'ensemble du territoire soit irrigué. Pour eux, il ne faut pas tout centrer sur un centre-bourg », expose Nadia Guillou de la Mutualité sociale agricole, organisatrice de l'Éduc'tour. Quand on est étudiant à Besançon, Lure ou Saint-Loup-sur-Semouse ont des airs de bout du monde où a priori on ne souhaiterait pas venir travailler.

Freins

« Il y a de réels freins à l'installation et de vraies questions : le conjoint qui est ingénieur trouvera-t-il du travail ? Y a-t-il une vie culturelle ? Y a-t-il des activités pour les enfants ? ». D'où l'intérêt de rencontres avec des acteurs et des professionnels. « Nous devons susciter l'envie chez eux de s'installer en milieu rural. Nous avons des atouts : il y a un hôpital, des assistantes sociales. Ils ne seront pas isolés ». De son côté, Pascal



Une rencontre entre étudiants, professionnels et acteurs de la santé. Photo P.L.

Muthis, directeur du centre hospitalier intercommunal, vante les avantages du futur pôle de santé de Lure qui ouvrira ses portes en fin d'année. Une réponse au manque de spécialistes. « Nous devons trouver des solutions ensemble et nous avons obligation de nous adapter aux différentes modalités d'exercice, à la durée hebdomadaire de travail, à la féminisation. Nous devons montrer que l'exercice hospitalier n'est pas cloisonné : on peut travailler tous ensemble : libéraux ou salariés ». Pour le directeur, l'urgence des prochain

nes années est de remplacer de spécialistes qui partent à la retraite. L'Éduc'tour est financé par l'Agence régionale de santé, la Mutualité sociale agricole et le Contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises.

Patricia LOUIS

75

c'est le nombre d'étudiants à avoir participé à l'Éduc'tour.

Dimanche 12 mars 2017

PAYS DES VOSGES SAÏNOISES

Priorité au SCOT

Le budget 2017 du Pays des Vosges saônoises adopté à l'unanimité. Le schéma de cohérence territorial délégué au Pays par les com-com sera un projet majeur de ce début d'année.

C'est le gros dossier de l'année en cours. Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises et donc des six communautés de communes qui constituent ce pays entre prochainement dans cette démarche d'urbanisme globale.

Le 27 mars prochain, le Pays invitera à Lure, les bureaux d'études qui vont conduire ce travail pour présenter la démarche.

Zones commerciales, zones à urbaniser, espaces naturels ou paysages, l'idée directrice c'est de penser l'évolution du territoire dans

son entier. De manière cohérente comme l'indique son nom.

Jeudi soir, à l'occasion de la réunion du comité syndical du Pays des Vosges Saônoises, les élus des sept communautés de communes ont validé le budget prévisionnel 2017 qui fait la part belle à ces études. 165 000 € ont été inscrits en section d'investissements pour prévoir ces études.

Le budget voté à l'unanimité comme d'ailleurs les autres résolutions de la soirée, est établi dans la continuité de l'exercice précédent. En termes de projets. Le Pays, mais ça, on le savait déjà, a relancé un contrat local de santé. 4 500 € ont, entre autres, été inscrits pour financer des actions en faveur de la démographie médicale. Le Plan climat énergie poursuit sur sa lancée autour d'actions comme le défi familles à énergie positive ou la gestion d'une voiture en autopartage, la Citéz. « Cette voiture est principalement utilisée par les agents du Pays. Il faut communiquer pour l'ouvrir à d'autres structures », espère Gilles Grosjean, l'élu de Rahin-et-Chérimont, très investi sur ces questions énergétiques.

Le Pays et la même com-com de Rahin et Chérimont bénéficient depuis l'an dernier des dotations

5 dossiers correspondent aux nouveaux critères du ministère.



La voie verte entre Villersexel et Lure inscrite dans le contrat de développement durable. Photo d'archives

du plan TEPCV (Territoire à énergie positive). Ce qui a permis d'aider une dizaine de projets. Une extension de cette enveloppe a été demandée au ministère de l'Écologie. Cinq dossiers correspondent aux nouveaux critères du ministère. 105 000 € supplémentaires pourraient être débloqués. Ils concernent la création d'un parcours découverte sur les anciennes gra-

vières de Saint-Loup et l'achat de véhicules électriques pour Rahin-et-Chérimont, les communes de Saint-Sauveur, Raddon et Fougères. Le comité syndical du Pays a également listé les projets qui pourraient bénéficier de subventions de la Région dans le cadre du contrat d'aménagement et de développement durable. « Des pro-

jets qui doivent être prêts à démarrer en 2017 », précise Laure Bataille, la directrice du Pays. Le Pôle de santé de Lure, la création d'une cuisine centrale à la Filature de Ronchamp, la création de la voie verte Villersexel-Lure ou encore la création d'une maison de services à Melisey figurent dans cette liste.

Olivier BOURAS

Signature du 1^{er} contrat de ruralité du Pays des Vosges saônoises



De g à d : Roland Massuda, directeur adjoint de la caisse des dépôts, Eric Houlley, maire de Lure, Marie-Françoise Lecaillon, préfète, Thierry Bordot, président du Pays des Vosges saônoises, Yves Krattinger président du Conseil départemental, Pierre Gorcy, directeur de l'Ars Haute-Saône et Blandine Aubert, directrice de l'Ademe.

C'est le premier document de ce type signé dans le département. Le contrat de ruralité du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays des Vosges saônoises va permettre de soutenir soixante-dix actions visant au développement de cette zone géographique. « *Un ènième contrat* » selon le président du conseil départemental, Yves Krattinger - un contrat qui s'empile au-dessus de tous les autres déjà proposés.

Si la majorité des acteurs se sont réjouis de signer ce premier contrat de ruralité, dans la salle de la sous-préfecture, mardi, le président du conseil départemental n'était pas tout à fait dans les mêmes dispositions. Selon lui, ce nouveau contrat est redondant aux nombreuses actions déjà me-

nées dans le département pour le développement dans cette partie du territoire : « *Vous êtes dans un secteur que beaucoup vous envie, a-t-il lancé, vous ne manquez de rien. Et malgré tout, vous n'êtes jamais contents* ». Mais pour Thierry Bordot, président du Pôle d'équilibre territorial rural du Pays des Vosges Saônois, c'est « *un dispositif de plus qui est clair et cohérent* ».

À quoi sert-il ?

Quel est son objectif ? Et à qui s'adresse-t-il ? Le contrat de ruralité « *a pour but de coordonner tous les outils et tous les moyens existants pour améliorer l'attractivité d'un territoire rural* » a souligné Marie-Françoise Lecaillon, préfète du département. Les volets prioritaires

étant : l'accessibilité aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, les services liés à la mobilité, la transition énergétique et enfin la cohésion sociale. Dans le secteur du Pays des Vosges saônoises, près de 70 dossiers ont déjà été proposés dans différents domaines par des partenaires publics ou privés. La région dispose d'une enveloppe de 11 millions d'euros de Fonds de soutien à l'investissement local - FSIL. Une enveloppe sera affectée au département de la Haute-Saône. C'est le sous préfet qui a été désigné référent ruralité et la cheville ouvrière de ce projet. Trois autres contrats sont en cours d'élaboration dans le Pays graylois, riolais et enfin Héricourt.

Chrystelle Thévenot

LURE

Le contrat de ruralité est signé

Le premier contrat de ruralité du département vient d'être signé avec le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays des Vosges saônoises.

« Ça fait beaucoup de signatures ! », s'exclame Yves Krattinger, président du conseil départemental. À l'heure de signer le tout premier contrat de ruralité haut-saônois, en l'occurrence du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Vosges saônoises, ce mardi en sous-préfecture, le président Krattinger a demandé « si ce ne serait pas mieux d'avoir un seul contrat. On a des schémas pour tout ! », souflé-t-il. Pour ce dernier, ce contrat de ruralité « est la somme des engagements qu'un a pris avec les communautés de communes sous la forme du contrat Pacte ».

Mais pour Marie-Françoise Locailion, préfète, il ne s'agit pas « d'un contrat de plus. L'objectif de ce contrat de ruralité est de coordonner tous les outils, dispo-



Tous les partenaires (conseil régional, conseil départemental, Agence régionale de santé, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Caisse des dépôts et de consignation) participant au développement du territoire ont paraphé le contrat de ruralité. Photo C.H.L.

sitifs et moyens existants pour développer un territoire rural ».

Signé pour une durée de six ans, le contrat de ruralité s'articule autour de six volets prioritaires : accessibilité aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, le développement de l'attractivité des territoires, les services liés à la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale. M^{me} la préfète fait remarquer que « la Maison de services de Saint-Loup est celle qui reçoit le plus de monde ». « Elle a trouvé sa place. C'est la preuve qu'il y en avait besoin », constate Thierry Bordot,

maire de Saint-Loup et président du Pays des Vosges saônoises.

Un pays qui pourait, dans le futur, devenir le Pays des Vosges du Sud comme l'a suggéré fortement Yves Krattinger avant de redonner le micro au président du PVS. Thierry Bordot a rappelé que lorsqu'il avait suggéré à ses collègues de s'engager dans ce nouveau contrat de ruralité, « je n'avais pas convaincu tout le monde car il existe déjà une multitude de dispositifs ». Thierry Bordot fait remarquer que « dans les petites communes on a besoin d'ingénierie, ce contrat de ruralité

peut être un levier, un accompagnement, une aide au montage financier de dossier. Au Pays des Vosges saônoises on a déjà listé soixante-dix projets. C'est quelque chose de remarquable ». En matière d'ingénierie, justement, pour ce contrat de ruralité, si l'enveloppe sera principalement affectée aux projets d'investissements, en revanche 10 % pourront servir pour l'appui à l'ingénierie annonce Mme Locailion.

Puis ce fut au tour d'Eric Houley, en sa qualité de vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté d'insister sur le fait que

« la Région a à cœur d'accompagner les territoires ».

En préambule à la signature de ce premier contrat de ruralité dans son allocation, Thierry Bordot a mis l'accent sur « un territoire souffrant d'attractivité ». De quoi agacer Yves Krattinger. « Certes on a un territoire des Vosges du Sud très contrasté, mais on a des entreprises extraordinaires, on a un territoire qui avance. Je vous implore : Soyons positifs et combatis ! Notre avenir il n'y a que nous qui pouvons le créer ! ».

C.H.L.

« Notre avenir, il n'y a que nous qui pouvons le créer. On a un très beau territoire, soyons positifs et combatis ! » Yves Krattinger président du conseil départemental de Haute-Saône.

« Un référent ruralité pour tout le département »

Lors de la signature de ce premier contrat de ruralité du département avec le Pays des Vosges saônoises, pour une durée de six ans, Marie-Françoise Locailion, préfète de Haute-Saône, a annoncé qu'Alain Nguoto, le sous-préfet de Lure, « est le référent ruralité pour tout le département ».

Selon la représentante de l'État « c'est un vrai plus ! »

Le sous-préfet de Lure a déjà ainsi eu l'occasion d'arpenter les sentiers du Pays Graylois.

« Trois autres contrats de ruralité sont en préparation », a encore annoncé M^{me} Marie-Françoise Locailion.



Le sous-préfet de Lure est référent ruralité pour l'ensemble du département. Photo d'archives.

Trois autres contrats de ruralité

Le contrat de ruralité du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises est le premier signé en Haute-Saône. Trois autres contrats sont en cours d'élaboration et sont portés soit par un PETR ou une communauté de communes.

Il s'agit du PETR du pays Graylois. Mais également de la com de com du Pays Ribais et de la communauté de communes du Pays d'Héricourt.

11 M€ affectés à la Bourgogne Franche-Comté

En 2017, 216 millions d'euros sur le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) sont dédiés aux contrats de ruralité et répartis par région. Ainsi, pour la région Bourgogne Franche-Comté cela représente une enveloppe de onze millions d'euros. « Ils seront affectés principalement sur des projets d'investissement, mais 10 % pourront cependant servir pour l'appui à l'ingénierie », explique Marie-Françoise Locailion, préfète. « Ces crédits sont cumulables avec les autres types de subventions (dotation d'équipement des territoires ruraux, fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire...) ».

bloc-notes

LURE

Travaux eau potable
 > De ce jeudi, à 6 h, au vendredi 24 mars, à 18 h.
 En raison des travaux de réparation d'une fuite sur le réseau eau potable au niveau du n° 17 rue des Gloux, la circulation sera ralentie et se fera sur chaussée rétrécie. Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de l'emprise du chantier.

Circulation et stationnement
 > Durant une période de cinq jours, jusqu'au vendredi 31 mars, à 17 h. En raison des travaux de création de branchement gaz et électricité, au niveau des n° 37 rue Henry Maret, 11 rue des Châlets et 13 rue Lasalle, la circulation sera ralentie et se fera sur demi-chaussée par alternat. Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de l'emprise du chantier.

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

Ambassadrices des économies d'énergie

Cécile et Fanny, deux étudiantes de 23 ans, ont passé huit mois dans la peau d'ambassadrices des économies d'énergie pour le pays des Vosges saônoises. Retour sur une expérience originale et passionnante.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, Cécile Eyer et Fanny Villalba sont venues renforcer la mission Plan Énergie territorial (PCET) du Pays des Vosges saônoises afin de relayer les actions du plan au plus près des habitats, des scolaires et des élus.

Après un DUT « Énergie nouvelle et développement durable », Cécile, 23 ans, s'est dirigée vers une

licence professionnelle à Mulhouse. Son premier retour d'expérience : « le contact avec les gens ». « Pour moi, animer des réunions, prendre la parole en public, c'était quelque chose de très nouveau », explique l'ambassadrice.

Fanny, 23 ans, sort d'un BTS en gestion et protection de la nature. « Huit mois, c'est la bonne durée pour une première expérience, cela m'a permis de développer un réseau rencontrer des personnes et mieux m'adapter pour fonctionner en équipe. Des choses que l'on n'apprend pas forcément à la fac. »

Expérience de terrain

Les deux ambassadrices ont servi de relais et d'animation au défi Familles à énergie positive à l'échelle du pays. « Les ambassadrices ont organisé des réunions d'information sur le défi dans les communes volontaires, reprend Thibault Aubertin. Elles ont aussi participé à l'animation au lancement du défi. » Au total, 125 familles ont suivi l'opération dans la catégorie énergie et 60 pour le volet gestion de l'eau, plus un volet déchets, la nouveauté de l'année. Et l'équipe s'est révélée performante puisque le défi a réalisé plus de 14 % d'économies d'énergie alors que la moyenne nationale est de 12 %, simplement au travers d'un investissement pour



De gauche à droite, Cécile Eyer, Fanny Villalba, les ambassadrices, et Thibault Aubertin, chargé de mission « Plan climat énergie » au sein du pays des Vosges saônoises. Photo A.R.

les bons gestes et les écogestes. Les deux ambassadrices ont distribué 4 000 ampoules Led après des publics précataires, des personnes âgées. « On est intervenues ainsi pour des présentations et des explications au foyer logement de Luxeuil, à la maison des solidarités et dans une association à Raddon-

vaillé avec des outils pédagogiques, explique celle qui se destine à la fonction d'animatrice nature. On a mis au point des maquettes à partir de récupération de cartons. »

Huit mois à ce rythme, c'est tous les jours quelque chose de très positif, conclut Thibault Aubertin.

Alain ROY

« C'est une bonne expérience de terrain pour ces jeunes ambassadrices et leur mission de service civique permet aussi un accompagnement vers la recherche d'emploi. » **Thibault Aubertin** chargé de mission « Plan climat énergie » au pays des Vosges saônoises

Pour un urbanisme rural différent



Une quarantaine d'élus ont visité deux sites dans le Bas-Rhin et les Vosges d'habitat dits « durable ».

Réduire l'impact énergétique du parc résidentiel, valoriser les ressources locales, densifier les enveloppes bâties existantes, renouveler les formes urbaines, proposer des logements adaptés aux besoins de chacun... Voici quelques-uns des défis que les territoires ruraux ont à relever, tant « pour développer leur attractivité que pour inscrire leur développement dans la durabilité », explique-t-on dans un communiqué de presse émanant du pays de 7 Rivières.

Ainsi, le Pays des 7 Rivières, le Pays des Vosges Saônoises et le

Pays Vesoul-Val de Saône, avec le soutien de l'Ademe et des collectivités, se sont associés pour organiser des Rencontres territoriales de l'urbanisme rural et durable, autour de pistes à explorer « pour construire un urbanisme rural différent en partageant des expériences exemplaires et des initiatives locales » avec témoignages d'élus, techniciens et citoyens.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une réflexion menée pour la mise en œuvre de leur Plan climat énergie territorial et l'élaboration des documents de

planification en cours (Schéma de cohérence territoriale et Plans locaux d'urbanisme intercommunaux).

Suite à l'animation de soirée ciné-débat sur la thématique, les trois Pays ont organisé un voyage d'étude autour de la découverte de deux opérations exemplaires.

Ainsi, le mercredi 24 mai, une quarantaine d'élus, accompagnés par les techniciens en charge de l'urbanisme et du développement local, ont visité deux sites dans le Bas-Rhin et les Vosges et ont pu échanger avec les acteurs locaux (élus et équipes techniques).

VAIVRE-ET-MONTOILLE

Territoires à énergies positives

Le pays de Vesoul Val-Saône, le pays des Vosges saônoises, la communauté de communes du pays riolais et la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois ont été désignés lauréats de l'appel à projets PRO-INNO-08 Territoire à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV), lancé par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer.

Afin d'animer ce dispositif, les quatre TEPCV ont souhaité s'associer et s'appuyer sur les compétences du Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (Sied70). Au final, à l'échelle des 4 territoires, ce sont plus de 3 millions d'euros de prime qui vont être versés par un fournis-

seur d'énergies aux communes et communautés de communes pour leurs projets de travaux d'économie d'énergie réalisés entre février 2017 et novembre 2018. A ce titre, de nombreux projets en lien avec la transition énergétique sont cofinancés par le ministère : achat de véhicules électriques, rénovation de l'éclairage public, création d'aires de covoiturage, actions de sensibilisation aux économies d'énergies et à la préservation de la biodiversité, développement des énergies renouvelables. Après une présentation du projet et un mot du président du Sied70, le partenariat a été signé par Carmen Fricquet, Edwige Eme, Roger Renaudot, Thierry Bordot et le président du Sied70, Jacques Abry.



Une signature pour préserver la planète.

LURE

Les programmes Leader conventionnés

Le groupe d'action locale des Vosges comtoises vient de signer une convention pour la mise en œuvre de la stratégie Leader. Une enveloppe de 3 millions d'euros venue des fonds de l'Europe.

Le programme de Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (Leader) est un dispositif européen de soutien au développement des territoires ruraux. À ce titre, le Pays des Vosges saônoises a déjà bénéficié d'un premier programme. Parmi les 135 actions financées par le fonds européen, une invitation à « Si on mangeait local », au travers d'une plaquette présentant des producteurs locaux des Vosges saônoises.

Aujourd'hui étendu à une communauté de communes de Giro-

magny dans le Territoire de Belfort, le Pays des Vosges comtoises cette fois renouvelle sa convention Leader autour de trois axes majeurs, comme le souligne Auroro Perreau, chargée de mission des programmes Leader au pays. « La stratégie des Vosges comtoises vise en effet à mettre en synergie l'économie et l'environnement pour faire des ressources locales les fondements d'un développement local durable. »

Six objectifs forts

Une stratégie qui se décline en six objectifs : le développement de la méthanisation, avec des études préalables et la création d'unités de méthanisation. En deuxième, proposer des alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, transport à la demande, télétravail, mobilité douce et voies vertes). En trois, le soutien aux actions en faveur de la sobriété énergétique avec la formation et l'information en faveur de la mobilité durable, des économies d'énergie... En quatre, structurer et développer une filière touristique durable (création et rénovation d'hébergements, de sites d'accueil touristiques). En cinq, valoriser les produits agricoles et le bois (soutien à une démarche de circuits courts). Et, enfin, valoriser l'image du territoire par les arts, la



De gauche à droite, Thierry Bordot, du Pays des Vosges saônoises, Eric Houllley, du GAL Leader des Vosges Comtoises et Patrick Ayache vice-président de la région délégué aux fonds européens. Photo A. R.

culture et les loisirs par l'organisation d'événements exemplaires : exposition, festivals, randonnées.

« Cette deuxième convention est en effet très importante pour notre territoire », souligne Thierry Bordot, le président du pays des Vosges saônoises, « bien que ce soit un travail de longue haleine et parfois complexe. » C'est cependant l'oc-

casion de faire entrer le territoire dans la transition énergétique, estime de son côté Eric Houllley, le président du GAL Leader des Vosges comtoises. Cette enveloppe de 3 millions d'euros aidera aussi à valoriser la destination Vosges du Sud, à favoriser les ressources et les produits locaux. »

Et d'appuyer sur un vrai travail

autour d'une stratégie de territoire. Pour Patrick Ayache, vice-président du conseil régional délégué aux fonds européens. « D'autant que la Région abonde à hauteur de 2,8 millions d'euros sur les projets soutenus. De quoi, avec l'effet levier, engager plus de 10 millions d'investissements sur le territoire. »

Alain ROY

153

c'est le nombre de projets soutenus par la première convention Leader dans les Vosges saônoises.